



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Maurice GARDIOL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Mme Patricia LIENHARDT, Responsable Service des finances

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions :**
 - a) Commissions réunies du 26 septembre**
 - b) Enfance du 27 septembre**
 - c) Aménagement et grands projets du 1^{er} octobre**
 - d) Sociale du 4 octobre**
 - e) Infrastructures et environnement du 8 octobre**
 - f) Economie et finances des 11 octobre, 31 octobre et 8 novembre**

- g) Culture et loisirs du 15 octobre et du 12 novembre
- h) Sports du 18 octobre
- i) Sécurité, prévention et communication du 29 octobre
- j) Enfance du 1^{er} novembre
- k) Aménagement et grands projets du 5 novembre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 140-2018 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019
- b) D 141-2018 R : Taxe professionnelle communale en 2019
- c) D 142-2018 R : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement
- d) D 143-2018 R : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019
- e) D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale
- f) D 116-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates
- g) D 139-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines
- h) D 144-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates
- i) D 145-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 1'026'100.- pour la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal pour le développement urbain
- j) D 146-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1^{ère} étape
- k) D 147-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

B. Proposition

A. Motion

- a) Pr 06-2018 P : Désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2019

8. Questions

9. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce que Mme Willimann rejoindra la séance avec un peu de retard et explique que les amendements au budget seront discutés et votés avant le traitement de la délibération concernant le budget. En raison du vote du budget et sur demande de Mme Monbaron, il informe que le point a) à l'ordre du jour, à savoir la délibération D 108-2017 R relative à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la Police municipale sera traité après les délibérations du budget et non avant comme mentionné dans la convocation.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 3 abstentions, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 22 novembre 2018 et s'achèvera le 14 janvier 2019, suspension du 23 décembre 2018 au 3 janvier incluse.

2.2. Noël des aînés et carte de voeux

Le Président les rend attentifs au fait qu'ils ont reçu sur leur table la fiche d'inscription pour le Noël des aînés. Il les informe que la feuille pour la signature de la carte de vœux circulera durant la séance et les remercie de bien vouloir la remplir.

2.3. Proposition Pr 06-2018

Le Président annonce qu'après le vote de la proposition Pr 06-2018 P *Désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2019* figurant à l'ordre du jour, les conseillers municipaux désignés sont invités à signer les formulaires mis en circulation.

2.4. Projets de plannings des commissions et des séances de Bureau pour l'année 2019

Le Président leur rappelle que les projets de plannings des commissions et des séances de Bureau, ainsi que des séances du Conseil municipal pour l'année 2019 leur ont été distribués sur leur place. Il demande s'ils ont des remarques quant à ces documents.

M. Farinelli explique qu'ils en ont discuté au sein de son groupe et que, comme l'année passée, ils observent qu'il y a une variation entre les dates du Conseil municipal entre le 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} mardi du mois, ce qui pose un problème à un certain nombre de personnes par rapport à leurs autres activités. Il souhaiterait que ces séances puissent être fixées, par exemple, au 3^{ème} mardi du mois pour toute l'année et non pas que cela varie ainsi. Il peut évidemment y avoir des exceptions en ce qui concerne les vacances scolaires, mais il souhaite que ce soit défini à une date qui puisse être reconductible de mois en mois, comme cela est le cas avec la commission Aménagement dont les séances sont fixées le premier lundi du mois. Avec le planning proposé, il est très compliqué de gérer les agendas.

Le Président lui demande ce qu'il propose formellement pour ce planning.

M. Farinelli lui répond qu'il demande à ce que les séances du Conseil municipal soient fixées au 3^{ème} mardi de chaque mois, sauf exception en cas de vacances scolaires.

Le Président demande au Conseil administratif s'il a quelque chose à rajouter à ce propos.

Mme Monbaron explique qu'il faudrait qu'ils puissent regarder cela car ils ont fait attention avec ces plannings (qui sont assez compliqués à faire), de faire en sorte qu'il y ait à chaque fois une commission finances juste avant le Conseil municipal. Ce qui fait que s'ils remontent d'une semaine la séance du Conseil, il n'y a plus de commission des finances juste avant. Ce qui veut dire qu'ils doivent remanier à peu près toutes les séances des commissions, afin de tomber juste par rapport aux séances du Conseil municipal. C'est quelque chose qui peut se faire, mais qui ne pourra être adapté que pour le Conseil municipal du mois prochain. Ils ne peuvent pas le faire là, en cinq minutes, sur le coin du bureau.

M. Farinelli demande alors formellement que cela puisse être remis à l'ordre du jour du mois prochain, soit pour le Conseil municipal du mois de décembre 2018.

Le Président fait donc voter la proposition de M. Farinelli.

Le Conseil municipal accepte la proposition de M. Farinelli de renvoyer l'approbation des plannings des séances de commissions, du Bureau et du Conseil municipal pour l'année 2019, au mois de décembre 2018, par 18 voix pour, 2 refus et 2 abstentions.

Cela étant reporté au prochain Conseil municipal, **M. Tinguely** demande s'il est alors possible d'intégrer à ce planning les dates de rendu pour le magazine *Ouverture* (qu'ils ont tendance à oublier), sachant que c'est un planning qu'ils consultent souvent.

Le Conseil administratif en prend bonne note.

Mme Boertscher demande pourquoi il y a deux séances du Conseil municipal prévues à 20H30.

Le Président lui répond qu'ils y seront attentifs pour le mois prochain.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Patinoire saisonnière

Mme Monbaron informe que la traditionnelle patinoire de Plan-les-Ouates a ouvert ses portes ce samedi 10 novembre 2018. Ils ont alors pu confirmer leur impression de l'an passé, à savoir que la population ne se déplace plus pour l'ouverture. Cela étant, celle-ci a toutefois été réussie grâce aux personnes qui ont pris part au parcours pour les nouveaux habitants, organisé par le SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse) et dont son collègue, M. Xavier Magnin, leur parlera dans quelques minutes. Ce parcours s'est effectivement terminé à la patinoire, ce qui était une excellente idée, tant pour ce moment d'ouverture que pour un moment de rencontre avec une population pas forcément habituée à ce lieu hivernal. Cette année voit également l'arrivée d'un nouveau responsable de la buvette en la personne de M. Baris Budak, gérant de la '*Baraque à Thomas*' située sur la Butte durant la belle saison.

3.2. *Sunday Training*

Mme Monbaron annonce que le dimanche matin 18 novembre 2018, à la salle Omnisport de l'école de commerce Aimée-Stitelmann, des entraînements gratuits seront organisés par l'association *Urban Training* avec le soutien des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. Les inscriptions sont obligatoires par le biais du site internet de la Commune. Au programme, 3 entraînements sont proposés à la population :

- 9h00 : Yoga
- 10h00 : PoP Pilates
- 11h00 : Zumba

3.3. *Sant'e'scalade*

Mme Monbaron informe que les deux sessions de *Sant'e'scalade* remportent un grand succès, comme chaque année. Celle du Pré-du-Camp est prise en charge par la Commune à 100%. L'autre session est soutenue financièrement par la Commune, mais est organisée et encadrée par l'association des parents d'élève de Champ-Joly et uniquement pour les enfants de cet établissement. La limitation du nombre d'enfants (30 maximum) par session et l'amélioration de l'encadrement (plus d'adultes pour encadrer) sont très appréciées par les parents.

3.4. Incivilités

Mme Monbaron annonce que le nombre d'incivilités recensées pour les mois de septembre et octobre 2018 s'élève à 16 contre 18 pour la même période en 2017 :

Déchets	: 7 cas
Déprédations	: 7 cas
Vol	: 1 cas
Tag	: 1 cas

Le nombre total d'incivilités recensées sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018 est de 81 contre 142 pour la même période en 2017.

3.5. Sécurité

Mme Monbaron informe que la situation était calme au moment de la rédaction de ces lignes. En effet, ils ont tous appris par la presse qu'une agression au couteau a eu lieu vendredi dernier, à savoir le 9 novembre 2018. Ils ne savent pas grand-chose de plus si ce n'est qu'il s'agit d'une agression commise par un jeune n'habitant pas la Commune, sur un jeune de la Commune. L'affaire a été reprise par la police judiciaire et une enquête est en cours. La police municipale va renforcer ses patrouilles, notamment dans le secteur du Vélodrome afin de le pacifier, puisqu'il semble plus sensible en ce moment (un crime y a été commis il y a 6 mois environ).

3.6. Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'ils n'ont pas d'informations sur les cambriolages et qu'ils sont dans l'attente de la mise en place du système *DATA POL*. En effet, des accès informatiques vont être mis en place prochainement et deux agents vont recevoir la formation qui leur permettra de consulter les données de la police cantonale depuis leurs ordinateurs fixes. Ils peuvent toutefois relever une arrestation effectuée le 11 octobre dernier, lors d'une patrouille sur Perly, pour laquelle leurs agents se sont déplacés en bus. Dans ce véhicule, ils ont interpellé un couple de jeunes gens (gens du voyage) qui avait un comportement suspect. Lors de la fouille, il a été trouvé des tournevis et autres objets servant aux cambrioleurs. Ils ont emmené ces personnes à la plateforme de Bardonnex, afin d'approfondir les contrôles. La brigade des cambriolages a été appelée et il s'est avéré qu'ils venaient de commettre un

cambrilage à la route de Bardonnex. Le butin qui avait été caché dans un bosquet a pu être récupéré. La brigade des cambriolages a repris l'affaire.

3.7. Rentrée scolaire

Mme Monbaron annonce que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. De nombreux contrôles *PREDIRE* ont été effectués aux abords des écoles pour ce moment spécial. Lors de ces contrôles, plusieurs personnes en infraction ont été dénoncées.

3.8. Autres activités des agents de la police municipale

Mme Monbaron les informe des autres activités de la police municipale :

Le 13 septembre 2018, après une course poursuite pédestre, les agents ont intercepté une personne qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Le 17 septembre 2018, les agents ont interpellé une personne qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt. A noter que cette même personne avait tenté de frapper un agent quelques jours plus tôt à Perly. Une plainte avait été déposée pour ces faits.

Le 2 octobre 2018, un agent en congé a effectué un massage cardiaque à une personne qui venait de faire un infarctus. La personne a été sauvée et emmenée aux HUG par le Cardiomobile. L'utilité des cours de premier secours dispensée par la Commune à son personnel est ainsi démontrée.

3.9. PLQ du Rolliet

Mme Monbaron annonce que Le PLQ est définitivement en force, dès lors que le seul recours pendant à la Chambre administrative a récemment été retiré par son auteur.

3.10. PLQ des Cherpines

Mme Monbaron informe que le PLQ n°2 des Cherpines a désormais été transmis à la Commune pour analyse technique. Les services communaux se chargent d'examiner le document et notamment de vérifier la bonne prise en compte de la convention sur la concomitance entre l'urbanisation et la mobilité, signée par le Canton et les communes de Plan-les-Ouates et Confignon en novembre 2017.

3.11. Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous

Mme Monbaron termine par une bonne nouvelle, à savoir que dans sa séance du 7 novembre 2018, le Conseil d'Etat a enfin adopté le plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous. Après expiration du délai de recours de 30 jours, le plan sera donc définitivement en force.

3.12. Les 25 ans du Locados

M. Magnin revient sur les 25 ans du Locados qui ont eu lieu le 21 septembre 2018 avec deux événements ; un au Vélo-D, le nouveau nom de l'association pour la région Champ-Ravy, où ils ont inauguré une fresque et les 25 ans, en tant que tels, au Locados Hornuss où la population et les jeunes étaient présents avec, entre autres, la participation du Président du Locados, M. Chal et du Secrétaire général de la FASe, M. Boggio.

3.13. Tshm (travailleurs sociaux hors murs)

M. Magnin annoncent que les tshm se sont vus attribuer des locaux sur Plan-les-Ouates, qui sont ceux de l'ancienne Antenne jeunesse, sis 8, chemin de Vers. Après plus d'une année de recherche de locaux, ils ont pu les placer à cet endroit, puisque le secteur communautaire de

l'Action sociale est, quant à lui, situé à présent dans l'ancienne Maison du Vélodrome. Les tshms sont au chemin de Vers depuis le 1^{er} octobre 2018.

3.14. Repas villageois du 29 septembre 2018

M. Magnin revient sur le repas villageois qui a eu lieu le 29 septembre 2018 et qui finalisait le samedi soir de *'La rue du Jeu'*. La fréquentation était peut-être moindre que ce qu'ils pouvaient attendre, par contre, énormément d'enfants et d'adolescents y ont participé. Un concours de cuisine était organisé grâce à la collaboration de Caritas. Finalement, toutes les tables étaient occupées avec tous ces jeunes. Cela leur a permis de constater, de visu, les besoins de cette région-là. Il explique qu'au cours de cette manifestation, un événement dont il a déjà pu parler en commission Social, a attiré l'attention, notamment celle du Service de l'Action sociale, puisqu'une dame, qui ne venait pas de Plan-les-Ouates, a créé des perturbations qui ont amené à appeler la police et l'UMUS, à savoir l'Unité Mobile d'Urgence Sociale.

3.15. Parcours d'accueil nouveaux habitants de la Commune

M. Magnin informe que le premier parcours d'accueil en lien avec le PIC (Plan d'Intégration Communale) a eu lieu le 10 novembre 2018, comme l'a rappelé Mme Monbaron. Cela s'est extrêmement bien passé et fut un succès puisqu'environ 40 personnes ont suivi ce parcours. La Commune avait convié les personnes arrivées sur Plan-les-Ouates depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce parcours partait de Champ-Ravy, passait devant les installations, y compris la Mairie de Plan-les-Ouates, pour se terminer à la patinoire. Cela a permis des échanges et offert l'opportunité d'expliquer Plan-les-Ouates aux nouveaux venus. Cette rencontre a également permis à ces 40 personnes de s'intégrer déjà entre eux. Parmi ces personnes qui viennent de s'installer sur Plan-les-Ouates, il y a aussi bien des personnes venant de communes voisines, que des personnes venant de l'étranger. Quelques traducteurs bénévoles étaient là en cas de besoin. Il est prévu deux parcours de type par année ; le prochain aura donc normalement lieu autour du mois d'avril ou du mois de mai 2019.

3.16. 2^{ème} édition du Festival Ignifuge

M. Magnin annonce que la 2^{ème} édition du Festival Ignifuge aura lieu le 17 novembre 2018 à La Julienne. Il leur rappelle que ce sont les groupes de jeunes qui utilisent les locaux qui se produisent lors de ce festival. 19 groupes de musique de moins de 25 ans occupent leurs locaux et une dizaine d'entre eux se présenteront lors de ce festival.

3.17. Restaurant Le Ravi

M. Magnin fait un retour sur le fonctionnement du restaurant Le Ravi qui, pour l'instant, est satisfaisant. Les repas de midi démarrent bien. Un bel article est paru à ce sujet dans la *Tribune de Genève*, ce qui a permis à un certain nombre de personnes de prendre conscience qu'un restaurant existait et était ouvert, ce qui a, effectivement, augmenté la fréquentation. Il invite les conseillers municipaux à s'y rendre, afin de se faire une idée par eux-mêmes.

3.18. 'Journée des entreprises'

M. Magnin revient sur la *'Journée des entreprises'* qui a eu lieu récemment. Environ 130 personnes de différentes entreprises y ont participé. La thématique de cette journée était le réseau de proximité de la zone industrielle. Ce fut un succès par rapport à leurs critères et cela débouchera sur des ateliers en lien avec ces entreprises, ateliers qui auront lieu le 27 novembre 2018.

3.19. Délégué à l'économie et la promotion économique

M. Magnin annonce qu'un délégué à l'économie et à la promotion économique a été engagé pour une période temporaire. Cela finalise les deux motions qui ont été déposées il y a déjà quelque temps. Il s'agit de M. Philip Maguire qui a été engagé pour une période temporaire de six mois, à 60 %. Ce dernier est entré en fonction le 1^{er} octobre 2018.

3.20. 'Rue du jeu' les 29 et 30 septembre 2018

M. Magnin informe que la 'Rue du jeu' qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 2018 a rencontré un énorme succès. Ils ont triplé la fréquentation par rapport à la 1^{ère} édition, il y a deux ans. Le temps y était évidemment pour quelque chose et il y a vraiment des sollicitations du public proche pour cette manifestation qui a clairement trouvé son public et à laquelle les associations sont particulièrement heureuses de participer.

3.21. Les mercredis du cinéma

M. Magnin annonce qu'ils ont fêté, le mercredi 7 novembre 2018, la 10^{ème} édition des mercredis du cinéma. Ce fut sobre, l'objectif étant simplement de marquer le coup. Il y aura donc quatre mercredis de cinéma, à La julienne, dans la salle Després. Avec une fréquentation moyenne de 50 à 60 personnes et des salles pleines en fonction des films qui sont diffusés. Il explique qu'il y a toujours un intervenant pour parler du film, que ce soit le réalisateur, un acteur, ou une personne concernée par cette diffusion suivie d'un débat.

3.22. Expositions

M. Magnin annonce des expositions à La julienne et à la Mairie dans le cadre d'ExPLO. La thématique de ces expositions est le mariage, avec une œuvre qui prendra ensuite sa place dans la salle des mariages.

3.23. Visites guidées de Plan-les-Ouates

M. Magnin informe que les visites guidées de Plan-les-Ouates fonctionnent toujours bien. L'inauguration de la fresque de la route d'Annecy a eu lieu. Il y a eu passablement de monde. Cette fresque, qui s'insère dans le paysage, est une œuvre qui a pu être réalisée grâce au Fonds de décoration.

3.24. Spectacles de Lorànt Deutsch et de Marina Rollman

S'il ne leur fait pas la liste de tous les prochains spectacles, **M. Magnin** leur annonce néanmoins les spectacles de Lorànt Deutsch et de Marian Rollman qui auront lieu prochainement. Il invite les conseillers municipaux à ne pas manquer ces moments particulièrement forts de la saison culturelle.

3.25. Brisolée à La julienne le 29 novembre 2018

M. Magnin annonce que la Brisolée aura lieu, à La julienne, le 29 novembre 2018, Brisolée à laquelle les conseillers municipaux sont conviés.

3.26. Festival Filmar

M. Magnin informe que le festival Filmar démarrera très bientôt, à savoir fin novembre 2018.

3.27. Retraite anticipée de Mme Kovaliv

M. Magnin annonce que Mme Kovaliv, Responsable du Service de l'enfance, a pris une retraite anticipée. Ils réorganisent donc le service par rapport à ce départ.

3.28. Musée de l'Enfant

M. Magnin informe que le Musée de l'Enfant a décidé de s'installer à Plan-les-Ouates et qu'il y aura une semaine, en février 2019, qui permettra aux enfants, non seulement d'avoir une animation pendant les vacances, mais aussi de parler de ce Musée et de trouver des idées sur la façon dont ils imaginent un musée.

3.29. Parkings à trottinettes

M. Magnin annonce que les parkings à trottinettes où ces dernières pourront être cadenassées, devront être réalisés le mercredi 14 ou le mercredi 21 novembre 2018, aux abords des écoles.

3.30. Aides humanitaires d'urgence

M. Durand annonce que le Conseil administratif a octroyé deux aides humanitaires d'urgence, lors de sa dernière séance. Il s'agit de :

➤ CHF 5'000.- à Medair (Aide d'urgence et reconstruction) pour l'Indonésie. En effet, le vendredi 28 septembre 2018, un séisme de magnitude 7.5 a frappé l'Indonésie, suivi par un tsunami de 6 mètres de haut. Plus de 1'200 personnes ont perdu la vie et les équipes d'interventions d'urgence font face à une course contre la montre. Medair a envoyé son équipe de réponse d'urgence pour faire une évaluation rapide des besoins et répondre aux plus urgents.

CHF 5'000.-, également pour l'Indonésie, à Caritas Suisse, qui a dépêché trois équipes médicales composées de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes, ainsi que des biens tels que de l'eau, du riz et des couvertures.

➤ CHF 8'000 à l'Unicef, pour le Yémen. En effet, la crise humanitaire continuant de s'aggraver, la population est gravement touchée, avec environ 22 millions de personnes, dont 11 millions d'enfants qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. L'Unicef travaille en étroite collaboration avec ses partenaires sur place pour fournir du soutien en matière de santé, de nutrition, de l'eau potable, ainsi que des services d'hygiène.

M. Durand annonce que le Conseil administratif a également décidé d'une autre aide humanitaire d'urgence entre le dernier Conseil municipal du mois de septembre 2018 et celui-ci. Il a oublié la feuille et leur fera un retour sur cette aide lors du Conseil municipal du mois de décembre 2018. Il s'en excuse.

M. Gaud rejoint la séance à 18H27. (Ndlr : le nombre des votants est dès lors de 23 personnes).

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à k).

a) Commissions réunies du 26 septembre (annexe a)

M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Enfance du 27 septembre (annexe b)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Aménagement et grands projets du 1^{er} octobre (annexe c)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- d) **Sociale du 4 octobre** (annexe d)
M. Gillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) **Infrastructures et environnement du 8 octobre** (annexe e)
Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) **Economie et finances des 11 octobre, 31 octobre et 8 novembre** (annexe f)
M. Torri donne lecture de ce rapport qu'il a rédigé avec M. Rodriguez. Ce rapport n'appelle aucune remarque.
- g) **Culture et loisirs du 15 octobre** (annexe g)
M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) **Sports du 18 octobre** (annexe h)
M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) **Sécurité, prévention et communication du 29 octobre** (annexe i)
M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- Mme Willimann rejoint la séance à 18H38. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 24 personnes).*
- j) **Enfance du 1^{er} novembre** (annexe j)
M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- k) **Aménagement et grands projets du 5 novembre** (annexe k)
M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

Le Président annonce qu'ils vont procéder au traitement des amendements du budget. Il demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent voter en bloc les amendements qu'ils ont reçus sur leur place.

M. Durand leur demande, avant de traiter les amendements, de bien vouloir voter les délibérations D 140-2018 R, D 141-2018 R et D 142-2018 R.

a) **D 140-2018 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 140-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 septembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 8 novembre 2018.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 140-2018 R, par 23 voix pour et 1 refus.

b) **D 141-2018 R : Taxe professionnelle communale en 2019**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 141-2018 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 septembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, par 8 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 8 novembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 141-2018 P, par 22 voix pour et 2 abstentions.

c) **D 142-2018 R : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 142-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 septembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 8 novembre 2018.

M. Rieben estime qu'il s'agit d'une bonne mesure, mais leur rappelle qu'il ne faut pas perdre de vue que cela est réalisé uniquement pour essayer d'améliorer le budget. Il s'agit, en fait, d'un trucage comptable.

M. Durand est d'accord avec les propos de son préopinant, à une réserve près ; ce n'est pas un trucage, puisque c'est parfaitement conforme à la législation en la matière. Il s'agit plutôt de se caler sur la législation. Et il est vrai que cela leur dégage un excédent de revenus.

M. Rieben ne voulait pas dire trucage, mais plutôt astuce.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 142-2018 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 143-2018 R : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 143-2018 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 25 septembre 2018. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions, ainsi qu'en commission Economie et finances qui

a émis, dans sa séance du 8 novembre 2018, un préavis favorable par 6 voix pour, 2 refus et 1 abstention.

M. Durand leur rappelle qu'ils ont reçu sur leur bureau, une feuille conforme à ce qu'a dit le rapporteur de la commission des finances, avec un certain nombre d'amendements préavisés par ladite commission. Si tous ces amendements étaient validés par le Conseil municipal, le résultat serait de CHF 1'100'000.-. Mais le Conseil administratif, dans sa séance de ce jour, a décidé de retirer une demande d'amendements, à savoir les amendements n^{os} 3 et 4 qui correspondent à ces ETP (Equivalent Temps Plein) supplémentaires, à CielBleu, pour les raisons qui ont été discutées en commissions.

M. Magnin explique qu'effectivement, comme ils ont pu le voir en commission des finances, le délai est assez court par rapport à ce qui demandé et ce qu'ils constatent dans l'une des institutions de la petite enfance. Le processus budgétaire leur offrait l'opportunité de proposer ces amendements. Cependant, les conseillers municipaux n'ont clairement pas encore les informations suffisantes, puisqu'ils se sont prononcés sur ces amendements par 2 refus et 7 abstentions. Ils souhaitent donc leur donner le temps d'y réfléchir, en retirant ces amendements dans le processus budgétaire, puisque le délai était trop court pour obtenir un panel suffisamment large. Ils reviendront éventuellement ultérieurement avec une délibération pour un crédit exceptionnel, avec des éléments de compréhension plus lisibles et plus clairs sur tout ce qui concerne ces amendements. Ils préfèrent donc les retirer afin de ne pas susciter un long débat par manque d'informations.

Le Président relève que l'amendement n° 6, de CHF 7'770.-, sera forcément lié à la délibération suivante, à savoir la D 108-2017 R et qu'il ne sera effectif que si cette dernière est acceptée.

M. Farinelli, n'ayant pas assisté à la commission Sécurité et n'ayant pas pu en lire le procès-verbal, s'interroge sur l'amendement n° 5 concernant le retrait des radars-jumelles pour la police municipale. Ils observent dans les zones 30 km/h et en particulier près des écoles, que de nombreux automobilistes roulent trop vite. Avoir un système de prévention ou de répression semblerait bienvenu. Il fait donc la proposition de supprimer cet amendement.

Mme Monbaron lui explique que cet amendement était resté dans le budget qui leur a été présenté, bien qu'il ait été discuté au sein du Conseil administratif, lequel avait alors décidé de retirer cette proposition du Service de la police municipale. Cette décision avait été prise, non pas parce qu'ils estiment qu'ils n'ont pas besoin de radars sur leur Commune parce que tout le monde respecte les limitations de vitesse, mais parce qu'elle avait demandé au responsable de la police municipale de bien vouloir se renseigner sur ce qui découlerait du fait d'avoir ces jumelles et que sa réponse justifiait le retrait de cet amendement. En effet, la réponse de la police cantonale a été un mail d'une page et demi, expliquant que cela nécessite des formations, des logiciels à installer sur les ordinateurs, des procédures à suivre, etc. Cela demandait quelque chose de très lourd. Ils se sont alors dit que si d'autres communes voulaient se lancer là-dedans, ils les laisseraient aller et regarderont ce qui en découlera au final. Ce n'est donc pas uniquement un montant à mettre au budget, c'est une procédure derrière, lourde et contraignante. C'est ce qui les a fait renoncer, pour le moment, à cet achat.

Au vu des explications de Mme Monbaron, **M. Farinelli** retire sa proposition.

M. Monnerat souhaite, quant à lui, revenir sur les amendements n^{os} 1 et 2 concernant les ETP. Non pas qu'il s'oppose à la création de ces deux demi EPT, mais ce qui lui pose problème, c'est qu'il a l'impression que cette proposition et ces amendements ont été mal préparés. Premièrement, le cahier des charges concernant le responsable de la communication est

relativement touffu et il peut comprendre que ce dernier se sente un peu débordé avec tout ce qui lui est imputé. M. Monnerat a donc un peu de peine avec le cahier des charges qui leur a été présenté, à se prononcer sur la pertinence de créer un demi ETP pour un assistant de plus à la communication. D'autre part, il semblerait qu'ils cherchent une personne junior pour s'occuper principalement de Facebook et d'Internet, à un salaire qui lui semble déraisonnable. Puisque cette génération est née avec ces technologies, il se demande bien quel genre de capacités particulières il faut avoir pour mériter un salaire de CHF 55'000.-, à 50 %, ce qui représente quand même CHF 110'000.- à l'année. Il se demande si le Conseil administratif n'a pas joué à Am Stram Gram avec l'échelle des traitements et est tombé sur une classe par hasard (heureusement, ils ne sont pas tombés sur la classe 17). Et le problème est le même pour la patinoire. Non pas à ce qu'il s'oppose à ce qu'ils 'ETPise' le responsable de la patinoire, mais à CHF 45'000.- à 50 %, cela représente de nouveau un salaire de CHF 90'000.- à l'année, uniquement pour s'occuper de la patinoire. A titre de comparaison, il relève qu'un responsable de patinoire en Ville de Genève est toujours engagé en tant qu'auxiliaire et se situe en classe D de l'échelle des traitements de la Ville. Ce qui correspond à peu près à CHF 30'000.-/CHF 32'000.-, à 50 % pour le même poste. Il veut bien qu'à Plan-les-Ouates ils aient de l'argent, mais ce n'est pas une raison pour le jeter par la fenêtre. Il invite donc le Conseil municipal à rejeter ces deux amendements et invite le Conseil administratif à revenir avec un cahier des charges un peu plus construit, afin qu'ils puissent débattre un peu mieux sur la création de ces deux ETP.

M. Rieben ne comprend plus comment fonctionne cette séance. N'avaient-ils pas décidé de traiter et voter les amendements point par point ?

Le Président lui explique que, pour l'instant, ils sont en train de discuter de ces amendements, qu'il les laisse s'exprimer et que, pour le moment, il a une proposition de la part de M. Monnerat de supprimer les amendements n^{os} 1 et 2. Quand ils auront d'autres propositions, ils traiteront les points qui ont été sortis et voteront le reste globalement.

M. Rieben estime qu'ils devraient les voter point par point et non pas globalement.

Le Président répond que c'est bien ce qu'il leur demande.

M. Rieben lui fait remarquer qu'il vient de lui dire qu'ils vont les voter globalement.

Le Président explique qu'il leur a demandé de s'exprimer sur les amendements qu'ils souhaitent sortir de ce tableau, ce que M. Monnerat vient de faire en proposant de retirer les points 1 et 2, ce dont il a pris bonne note. La discussion est ouverte pour savoir s'il y a d'autres interventions sur d'autres points.

M. Rieben se dit peut-être long à la détente, mais cela veut dire que si, par hypothèse, la proposition de M. Monnerat est acceptée et qu'ils retireraient ces amendements, ils ne seraient alors pas amenés à voter là-dessus.

Le Président explique qu'actuellement ils ont une liste d'amendements qui leur est proposée. Il demande au Conseil municipal s'il y a des lignes qu'il souhaite traiter particulièrement. M. Monnerat leur explique qu'il aimerait retirer les lignes 1 et 2. Ils voteront donc là-dessus.

M. Rieben estime que le fait de les retirer veut dire qu'ils ne voteraient donc pas dessus.

Le Président explique qu'ils vont traiter la suppression de ces lignes.

M. Rieben revient avec cette idée que si ces lignes sont supprimées, ils ne voteraient pas dessus.

Mme Monbaron explique à M. Rieben que chaque année ils procèdent de la même manière. Chaque année, les conseillers municipaux se voient proposer d'amener leur point de vue sur certains amendements de ce tableau qui leur posent problèmes, de dire ce qu'ils en pensent et de proposer de les retirer du tableau. Le Conseil municipal vote alors sur le fait de les laisser dans le tableau ou de les retirer. Si l'amendement est retiré du tableau, il est retiré et au final, le Conseil municipal vote, en bloc, tous les amendements qui n'ont pas été retirés. Ceux qui l'ont été, sont ensuite discutés et votés individuellement.

M. Farinelli s'interroge sur une ligne qui ne figure pas dans ce tableau, mais qui est au budget et qui est liée aux frais des conseillers administratifs. Il aimerait savoir comment fonctionne, aujourd'hui, le système de contrôle des frais du Conseil administratif.

M. Magnin lui propose de traiter cette question dans les divers et non pas dans les amendements.

M. Durand explique qu'ils ont soumis la liste des dépenses effectuées par le Conseil administratif en 2017 (laquelle montrait qu'il n'y avait absolument rien d'extraordinaire, aux membres de la commission des finances. Suite à la récente Affaire en Ville de Genève, ils ont remarqué qu'il manquait un peu de règles, notamment pour eux et qu'ils avaient également des règles un peu disparates pour les collaborateurs. Le Secrétaire général a alors été mandaté, afin de leur faire une proposition. Mais sincèrement, la situation est sous contrôle.

M. Dupraz revient sur le point 10 concernant la réalisation d'une œuvre d'art aux Cherpines pour CHF 75'000.- qui, comme il l'a dit en commission, bien qu'ils aient CHF 400'000.- dans le Fonds de décoration, représente un montant exorbitant par rapport à tous les autres amendements. C'est d'ailleurs le plus important amendement s'ils retirent les points 3 et 4 qui ont été supprimés des délibérations. Il le répète ; il s'agit d'une œuvre d'art qui sera dans un quartier en devenir et malgré le fait que ce sera à côté du Centre sportif, il y aura des immeubles tout autour et il ne voit pas l'intérêt de réaliser une œuvre d'art maintenant, à ce prix-là, alors que le quartier va être transformé à 90 % d'ici 10 ans.

Sachant qu'ils sont dans une discussion pour retirer les amendements et traiter globalement ceux qui n'ont pas été retirés, **M. Magnin** annonce qu'ils reviendront ultérieurement sur la discussion concernant ceux qui ont été retirés et qu'il reviendra là-dessus lorsqu'ils traiteront cet amendement particulier.

Pour faire suite à la remarque de M. Rieben, **M. Tinguely** relève qu'il y a, sur ce tableau, des amendements en jaune et d'autres en blanc. A priori, les amendements qui sont en blanc sont ceux qui étaient soumis à discussion au sein des commissions où les votes n'ont pas du tout été unanimes, à savoir les amendements n^{os} 1, 2, 3, 4 et 10. Le Conseil administratif ayant retiré les amendements n^{os} 3 et 4, il reste les amendements n^{os} 1, 2 et 10, dont il faudrait discuter séparément. Les autres amendements du tableau n'ont, à priori, pas posé de questions, ni de soucis en commissions ; il propose donc de les voter en bloc.

M. Monnerat souhaite également s'exprimer sur l'amendement n^o 10.

Le Président l'informe que, comme l'a suggéré M. Tinguely, ils vont sortir de cette liste les amendements 1, 2 et 10, qu'ils vont voter tous les autres amendements en bloc et qu'ils discuteront, ensuite, sur les trois qu'ils auront sortis de la liste. Il demande donc aux conseillers municipaux de voter en bloc les amendements n^{os} 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15.

Le Conseil municipal accepte, en bloc, les amendements n^{os} 5-6-7-8-9-11-12-13-14 et 15, par 23 voix pour, 1 abstention et 1 refus, le Président votant également sur ces amendements.

Débat sur les amendements soumis à discussion :

Le Président demande s'ils souhaitent scinder les amendements n^{os} 1 et 2 pour en discuter séparément ou s'ils veulent les voter les deux en même temps.

M. Monnerat propose de retirer ces deux amendements et invite le Conseil administratif à revenir avec des propositions un peu mieux ficelées et en meilleure cohérence avec la réalité du marché.

Par respect pour les personnes qui travaillent dans ces services, **Mme Monbaron** estime qu'il faudrait voter ces amendements séparément, car ils ne lui paraissent pas forcément liés entre eux. Et elle aurait également aimé pouvoir argumenter pour ces différents postes et les montants avancés.

(Ndlr : ces deux amendements seront donc votés séparément).

Amendement n° 1 : 02 Services généraux – 30 Charges du personnel – Augmentation de CHF 67'800.- 0.50 ETP pour un poste en lien avec la communication, charges sociales comprises

M. Gillet émet quelques doutes sur les montants qui sont affichés ici. Il ne lui semble pas que ce soient les montants qu'ils ont vus lors de la dernière commission des finances.

M. Durand lui explique que les montants affichés ce soir comprennent les charges sociales.

Il semblait toutefois à **M. Gillet** que le montant annoncé pour le responsable patinoire était plus élevé. Il a en tête quelques CHF 50'000.-, mais il n'a pas réussi à retrouver les chiffres.

M. Durand lui répète que les deux postes concernés par ces amendements sont charges sociales comprises. Ce ne sont pas des montants de rémunération destinés aux collaborateurs, Il leur rappelle qu'avec MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2), les charges, en termes comptable, sont regroupées dans deux fonctions, trois natures qu'ils votent. Raison pour laquelle ils sont regroupés, à ce moment-là, dans cette présentation.

M. Gillet estime que le montant pour le responsable de la patinoire, tel qu'il est présenté ce soir, est raisonnable.

M. Durand lui demande de ne parler, pour l'instant, que de l'amendement n° 1 concernant le poste en lien avec la communication. Ils discuteront ensuite de l'amendement n° 2, sachant que la mécanique financière est un peu différente, comme il l'a également expliqué en commission des finances. Pour ce demi-poste concerné par l'amendement n°1, le montant qui figure ici est charges patronales comprises.

M. Rieben annonce qu'il n'est pas favorable à cet amendement, estimant que ce n'est pas aux contribuables de subventionner les réseaux sociaux, ni de suppléer aux carences de ce Service communication.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande au Conseil municipal de voter cet amendement n° 1.

Le Conseil municipal refuse cet amendement n° 1 par 8 voix pour, 14 refus et 3 abstentions. Le Président participe à ce vote.

Amendement n° 2 : 02 Services généraux – 30 Charges du personnel – Augmentation de CHF 23'800.- 0.50 ETP pour un poste de responsable patinoire en lieu et place d'un engagement temporaire, charges sociales comprises

Pour répondre à M. Gillet, **M. Monnerat** explique que le mécanisme, par rapport à ce chiffre-là, est différent, puisqu'ils partent d'un emploi temporaire rémunéré à CHF 28'000.-, pour l'augmenter à CHF 45'000.-. Là, cela fait un peu plus puisqu'ils ont ajouté les charges sociales, mais le montant qui avait été présenté en commission des finances, était le passage d'un emploi temporaire à CHF 28'000.- à CHF 45'000.- en ETP. C'est donc sur ce montant-là qu'il s'offusque, puisque CHF 90'000.- à l'année pour un poste de gardien de patinoire lui semble un peu démesuré. Il y a des gens qui ne gagnent pas cela en travaillant à plein temps dans certaines professions. Il espère que là, il sera entendu car il trouve inadmissible de donner des montants pareils à un gardien de patinoire. Il ne s'offusque pas par rapport à la création de ce poste, il demande simplement qu'ils y réfléchissent et qu'ils l'évaluent un peu mieux.

Mme Monbaron informe que, par rapport à ce poste pour la patinoire, une chose n'a peut-être pas été précisée lors de la commission des finances ; à savoir, la volonté de faire en sorte que la personne qui serait engagée s'occupe totalement de la patinoire. C'est-à-dire, depuis la réservation, jusqu'à la mise en place des containers. Il faut faire les plans d'installation, demander l'autorisation au Département, les installations logistiques, le chauffage, etc. et tous les différents contrats, ainsi que la planification. C'est un poste qui va durer plus que le temps strict passé au bord de la glace. C'est un poste qui commencera plus tôt dans la saison et se terminera aussi un peu après la fin de la saison, avec un nombre d'heures supplémentaires par rapport à ce qui se fait actuellement. Il faut savoir qu'actuellement, c'est M. Etemad, Responsable du secteur sports de la Commune qui gère l'agencement de la patinoire, les autorisations, la réservation et tout ce qu'elle vient de leur citer. Et l'idée est de faire en sorte que le responsable de la patinoire gère cette dernière en entier, du début à la fin.

Afin d'être sûr de bien comprendre Mme Monbaron, **M. Tinguely** demande si les CHF 23'800.- portés à ce budget est bien une somme à ajouter à un budget déjà existant donc ils ne savent pas de combien il est. Et en fait, la totalité représentera le montant du salaire de cette personne. Est-ce bien cela ?

Mme Monbaron lui répond par l'affirmative, mais précise que le salaire de cette personne, jusqu'à présent, n'est pas un montant inconnu. C'est un montant qui se trouvait dans les postes temporaires et qui serait simplement basculé d'une rubrique à l'autre dans le budget qui est proposé.

Comme il l'a déjà dit tout à l'heure, **M. Monnerat** tient à rappeler à Mme Monbaron qu'en Ville de Genève, un responsable de patinoire qui a exactement le même cahier des charges touche moins. Il aimerait aussi qu'il leur soit présenté un cahier des charges pour cet employé. Dans la classe D de l'échelle de traitements de la Ville de Genève, même s'ils ne peuvent pas tout à fait comparer puisqu'il y a beaucoup plus d'annuités dans l'échelle des traitements de la Ville, un salaire qui se trouve au milieu de la classe D, grosso modo, pour une personne qui a les mêmes charges que vient de décrire Mme Monbaron, s'élève à CHF 30'000.- à 50 %. Là, ils sont à CHF 51'800.- avec les charges.

M. Magnin explique qu'au-delà du montant, la priorité ici est d'avoir une personne annualisée. Si la problématique c'est le montant, l'important est d'avoir la capacité d'engager

cette personne sous contrat à durée indéterminée et effectivement de revenir pour affiner les chiffres si telle est la question. M. Monnerat pose-là une question sur laquelle ils vont se pencher. L'idée est bien de pouvoir annualiser cette personne et revenir sur les discussions budgétaires par rapport à son salaire. Là, c'est une marge de possibilités qui a été évaluée ainsi et si, sur l'interpellation de M. Monnerat, ils doivent se rendre compte que c'est moins, ils adapteront en fonction. Mais ce qui les intéresse maintenant, c'est bien de pouvoir annualiser cette prestation.

M. Gaud entend bien ce que vient de leur expliquer le Conseil administratif et il n'est pas du tout, mais alors pas du tout d'accord. Quand ils se voient fin septembre/mi-octobre pour commencer à parler du budget qu'ils leur disent à ce moment-là qu'ils ont une idée et qu'ils ne savent pas encore combien cela va leur coûter, il veut bien. Mais ce soir, ils votent le budget et les chiffres ne sont pas encore affinés. Il est désolé, mais il est exclus qu'il vote cela. Ils pouvaient faire cela il y a 10/15 ans en arrière lorsqu'ils faisaient des dizaines de millions de plus-value, malgré moult mises en garde. Mais maintenant, ils sont en grandes difficultés financières et ils sont encore en train de leur expliquer qu'ils vont voter des montants non affinés. Il pense que ce n'est plus du tout d'actualité. Il leur rappelle qu'ils dépensent environ CHF 4'000'000.- de plus que leurs moyens ne leur permettent. Certes, ils ont vu tout à l'heure qu'en amortissant plus longtemps ils arrivent à diminuer un peu leurs charges, ils injectent le produit de leurs immeubles, mais il pense qu'il faut arrêter de rêver. Là, ils vont directement dans le mur en appuyant plus ou moins vite sur la pédale. Il est désolé, mais il estime que l'argument de M. Magnin de dire que ce qui les intéresse est un poste et qu'ils verront l'année prochaine combien celui-ci va leur coûter est un très mauvais argument. Qu'ils voient exactement combien va coûter ce poste et ils décideront ensuite s'ils l'acceptent ou pas.

Mme Monbaron tient à rappeler à M. Monnerat que l'échelle de traitements de la Ville de Genève ne comporte pas les charges qui vont avec et auxquelles il faut ajouter à peu près 20 % du montant qui est affiché, quelle que soit la classe de fonction. Et donc, pour une médiane en classe D, ils arrivent à CHF 45'000.-.

Sur les éléments financiers, **M. Durand** souscrit totalement aux propos de M. Magnin et s'il le faut, ils peuvent discuter de tout cela en commission. Mais sur les éléments purement financiers, ils ont un collaborateur qu'ils paient déjà, ils augmentent un peu sa charge de travail en l'annualisant, puisqu'ils pourront lui confier des tâches qui étaient, jusqu'à présent, confiées à une tierce personne du Service des espaces verts. Ils augmentent donc un peu son volume en termes d'heures. Ils doivent faire un artifice comptable, quand il parle d'artifice c'est que, comme ils le paient déjà, ils doivent faire un transfert interne au budget que les conseillers municipaux ne voient pas ici il est vrai. Il est vrai également, comme l'a dit M. Gaud, que c'est une décision qui est intervenue après qu'ils aient déposé le budget. Et il leur rappelle qu'ils bouclent le budget administrativement à fin août et ce sont des décisions qui ont été prises ultérieurement parce qu'il faut aussi être sûrs que la personne est intéressée. Raison pour laquelle ils n'ont pas pu introduire cet élément chiffré dès le départ dans le projet de budget sinon ils l'auraient fait. Et qu'ils ont là, le coût net supplémentaire, charges sociales comprises.

M. Farinelli propose de modifier cet amendement en remplaçant le montant de CHF 23'000.- par CHF 5'000.-. Est-ce possible ?

Mme Monbaron explique que du moment où le montant temporaire est de CHF 28'000.-, s'ils rajoutent CHF 5'000.-, cela fait CHF 32'000.- et qu'elle en voit pas ce qu'ils peuvent faire avec CHF 32'000.-, charges comprises. Donc, en fait, ils ferment la patinoire. Ou alors, ils prennent un civiliste et ne seront pas forcément satisfaits de ce choix. A force de vouloir faire du rabais partout, quand ils voient qu'en se basant sur la classe de la Ville de Genève, ils arrivent à CHF

45'000.-, elle a un peu de peine à comprendre comment ils arrivent à faire encore mieux que la Ville de Genève, avec une telle différence.

M. Durand leur rappelle que cela n'aura aucun effet car, dans le personnel, ils ont de toute façon de la rotation et donc ils ont des disponibilités financières en francs. C'est pour cela qu'ils 'rendent' des francs lors du bouclage des comptes. Ils peuvent donc abattre ce montant-là, mais simplement, cela ne les empêchera pas de le 'financer' en fonction des contrats qu'ils se sont engagés à faire signer. Cela n'aura donc aucune espèce d'incidence. Et il leur rappelle également qu'un budget est une autorisation de dépense et qu'évidemment, s'ils engagent une personne en-dessous du tarif qu'ils ont budgété, ils vont le payer en-dessous du tarif budgétaire. Ils ne vont pas le payer parce qu'ils ont le budget. Ils paient les gens simplement correctement.

Au-delà du montant qui est en jeu, ce que **M. Rieben** ne comprend pas et qu'il désapprouve, c'est cette volonté d'annualiser une prestation qui, jusqu'à présent, était temporaire. Pourquoi ne pas garder une prestation temporaire ? Cela serait beaucoup mieux et leur permettrait aussi de ne plus avoir besoin de la financer un jour où, par hypothèse, ils n'auraient plus la patinoire.

Mme Monbaron explique que cela prend, chaque année, énormément de temps aux services de faire des appels d'offres, de recevoir les gens pour choisir un collaborateur qui va travailler quatre mois à la patinoire. D'autre part, la personne qui est engagée en temporaire pour quatre mois ne fait pas les tâches qu'ils aimeraient lui faire faire, au-delà de s'occuper en entier de la patinoire. Il s'agit aussi de fidéliser le personnel et savoir que lorsqu'ils ont quelqu'un qui fonctionne bien comme cela est le cas actuellement, qui leur a fait des statistiques, qui leur a fait des choses qu'ils n'avaient même pas imaginé qu'il serait possible de faire au niveau de la qualité de l'accueil du public et des améliorations qu'ils pouvaient apporter. Ce sont des personnes sur lesquelles ils peuvent compter et ils ont envie de fidéliser, ils ont envie de les avoir l'année d'après et ne pas passer du temps, chaque année, au sein des Ressources Humaines, au sein du Service et sur Jobup et dépenser aussi de l'argent à mettre des offres pour pouvoir retrouver quelqu'un pour quatre mois.

M. Farinelli explique que le but de sa proposition d'amendement était de pouvoir prendre une décision de principe sur le fait qu'ils engagent ou non cette personne, sachant que la Commune aura des flexibilités par rapport au montant et qu'elle a, bien entendu, les remarques des différentes personnes qui se sont exprimées pour être sûrs que le montant du salaire qui sera offert sera correspondant aux tarifs et aux barèmes. C'était simplement pour qu'ils puissent prendre une décision de principe.

M. Monnerat propose qu'ils ne votent pas sur cet amendement ce soir, qu'ils le retirent et qu'ils reviennent en commission des finances avec des éléments un peu plus concrets, de manière à pouvoir prendre des décisions plus sereinement. Il pense que ce ne sera pas un gros problème de repasser cela en dépassement du budget, peut-être au Conseil municipal du mois de décembre 2018, lorsqu'ils auront un projet un peu plus abouti, ainsi qu'un cahier des charges et une évaluation de cette fonction également plus aboutis.

M. Durand leur fait remarquer que la question des cahiers des charges et du personnel est une prérogative du Conseil administratif. Si les conseillers municipaux commencent à vouloir voir tous les cahiers des charges pour se prononcer sur les salaires, ils peuvent le faire, mais ils ne vont pas s'en sortir, il le leur dit franchement, car il y en a environ 150 à 170. C'est le travail du Conseil administratif. A un moment donné et il rejoint la proposition de M. Farinelli, il s'agit d'obtenir un vote sur le principe. Ensuite, le Conseil administratif leur donne toutes les informations, comme il l'a fait en tout temps. Mais de là à conditionner cette décision sur l'obtention d'un cahier des charges, cela va au-delà des prérogatives du Conseil municipal.

M. Gillet estime que leurs prérogatives sont de voter sur des montants qui leur sont présentés et pour pouvoir voter correctement, ils ont tout de même besoin de savoir à quoi correspondent ces montants. Or, dans ce budget, par rapport à cet amendement, il y a quelques zones d'ombre qui les empêchent de voter en leur âme et conscience et de prendre la meilleure décision.

M. Durand le répète une dernière fois : si l'objectif est d'obtenir le cahier des charges pour imaginer, à 25, quel est le niveau de rémunération que ce cahier des charges mérite, il leur souhaite bonne chance.

Mme Özazman estime qu'il faut tout de même faire confiance à leur Conseil administratif, à leurs conseillers administratifs. Ces derniers connaissent quand même le problème mieux qu'elle et que beaucoup d'entre eux. Et elle trouve intéressant que la Commune assure à ses employés communaux une stabilité dans l'emploi et une stabilité de vie tout simplement.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande au Conseil municipal de voter cet amendement.

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 2 par 15 voix pour, 8 refus et 2 abstentions, le Président participant à ce vote.

Amendement n° 10 : 32 Culture autres – 31 Charges de biens et services – autres charges d'exploitation – Augmentation de CHF 75'000.- pour la réalisation d'une œuvre d'art aux Cherpines

'On dit que le pouvoir rend fou'. **M. Rieben** ne sait pas si cela est complètement vrai, mais ce dont il est sûr c'est qu'il favorise une certaine irresponsabilité. Car sans cela, comment pourraient-ils comprendre cette proposition parfaitement déraisonnable de dépenser CHF 75'000.- pour une œuvre d'art qui destinée à un quartier qui n'est pas encore réalisé, dont ils ne savent rien et surtout en regard des futures vraisemblables graves difficultés budgétaires vis-à-vis desquelles ils se dirigent. Il les invite donc tous à refuser cet amendement.

M Durand a parlé tout à l'heure de la présentation du budget qui s'est faite le 25 septembre 2018 et où il était question, justement, pour les amendements dont ils ont parlé tout à l'heure, de discuter au préalable pour savoir s'ils étaient intéressés ou pas. Dans ce cadre-ci, **M. Rodriguez** se pose la question de savoir pourquoi cette œuvre d'art n'a pas été mise dans le budget en septembre 2018, mais qu'elle est apparue juste après. Car s'il a bien entendu certains de ses collègues, c'est quelque chose qui était déjà en discussion depuis plusieurs mois. Et là, il s'interroge tout de même par rapport à cela. Non pas sur le fait qu'ils réalisent une œuvre d'art, cela n'est pas le problème, quoique la question se pose peut-être sur le montant, effectivement, qui peut être un peu excessif, mais sur la méthode qu'il trouve un peu étrange.

M. Magnin les rassure ; ils ne sont pas fous. Concernant le lieu, ce n'est pas une œuvre qui est sur le quartier, mais bien dans le cadre du Centre sportif des Cherpines, en lien avec la transformation de ce centre sportif. Evidemment, le quartier est loin d'être construit et amènera, si les promoteurs le veulent bien, un certain nombre d'aménagements. Et il souhaite que les promoteurs fassent eux-mêmes des œuvres pour agrémenter les quartiers et qu'effectivement, la Commune n'ait pas besoin d'agrémenter, par elle-même, sur un Fonds de décoration dont 0.1 % est prévu annuellement. Si les personnes qui construisent aménagent par eux-mêmes, la Commune en serait aussi contente, puisqu'elle aurait moins à investir pour la Culture, l'embellissement et le dynamisme du quartier. Revenant sur cette œuvre prévue sur le Centre sportif des Cherpines, il répond à la question ; effectivement, ces CHF 75'000.- étaient

prévus au budget dans sa première version. Ensuite, ils ont retravaillé sur ce budget et ont regardé les différents postes qui pourraient revenir ultérieurement sur des délibérations, émettant l'hypothèse de sortir ce montant du budget pour revenir avec une délibération. Or, lors du traitement de ce budget, ils ont constaté qu'ils pouvaient y laisser ce poste et le traiter comme tous les autres points. Il avait donc été enlevé à tort, ce qui fut une erreur ou une mauvaise interprétation de la discussion qu'ils ont pu avoir. Raison pour laquelle, afin de corriger cette erreur de budget, ils prennent le risque de revenir avec cet amendement aujourd'hui pour le réintégrer. Cette œuvre, ils en discutent depuis fin 2016 au sein des Services, puisque le Service des espaces verts est également concerné, simplement pour positionner cette œuvre dans le Centre sportif des Cherpines. Ils ont à présent délimité une zone maximale pour pouvoir l'installer. Cette dernière n'aura pas forcément l'amplitude maximale, il s'agit d'un cadre, à savoir une délimitation de 3 x 3 mètres et 9 mètres de haut maximum. Elle se situerait dans le prolongement du bâtiment vestiaires sport et serait ainsi dans une centralité avec la suite des terrains qui seront construits. Elle ne gênerait pas la circulation, ne gênerait pas la possibilité de construire des terrains et ce positionnement a été validé, aussi bien par le Service culturel que par le Service des espaces verts. C'est un processus avec un certain nombre d'artistes choisis de concert avec le Service culturel, la commission du Fonds de décoration et la commission Culture. Ces derniers ont retenus quatre artistes qui doivent leur présenter un projet. Ces quatre projets seront soumis à un jury dont font partie, non seulement des conseillers municipaux, des membres du Fonds de décoration, lui-même, mais également des personnes du Service des espaces verts, afin de s'assurer de la disposition et de l'endroit où sera placée cette œuvre. Pour revenir sur le prix de cette dernière, il est remonté jusqu'à 2010 dans les comptes pour voir ce que le Fonds de décoration a investi. Ses propres comptes, puisque cette somme était sur un Fonds et n'apparaissait pas au budget communal jusqu'au passage à MCH2. Ces œuvres étaient de l'ordre de CHF 86'000.- en 2010, CHF 57'000.- en 2011, CHF 87'000.- en 2012, CHF 50'000.- en 2013, CHF 218'000.- en 2014, CHF 23'000.- en 2015, CHF 72'000.- en 2016, CHF 33'000.- et CHF 45'000.- en 2018. Dans ce Fonds de décoration, il y a encore des frais pour des expositions, mais il pourrait également citer les fresques, qui agrémentent un certain nombre de murs, il pourrait parler des spirales qui sont près de l'école du Vélodrome et des deux œuvres, dont une payée par Lancy et l'autre par Plan-les-Ouates, qui se trouvent près de l'école du Sapay. Voilà les raisons pour lesquelles ils prennent le risque de proposer cet amendement ; c'est quelque chose qui aurait dû être au budget. Le 0.1 % du budget qui est versé sur ce Fonds, actuellement accrédité de CHF 400'000.-, représente environ CHF 50'000.- à CHF 60'000.-. Parfois ils dépensent moins et cela fait des économies, parfois ils dépensent plus et réinvestissent pour une œuvre majeure ou un peu plus marquante. Ce Fonds est donc crédité de CHF 400'000.-, se trouve dans la fortune communale, mais les conseillers municipaux ne le voyaient pas avant MCH2. Il apparaît maintenant et ils peuvent à présent avoir une action sur ce Fonds. Il rappelle que le but de ce dernier est d'acquérir des œuvres d'art et de mettre à disposition du public l'accès à la Culture, l'embellissement de lieux et de quartier ou de marquer un endroit, pour le dynamisme des quartiers. Tout cela, il a déjà pu l'expliquer en commission des finances et il les prie encore de bien vouloir l'excuser pour cette erreur, car ce point aurait dû figurer au budget. Il leur recommande donc d'accepter cet amendement.

M. Tinguely estime que cette somme n'a pas forcément sa place dans un budget car, pour lui, un budget doit présenter des éléments récurrents, année après année, pour le fonctionnement d'un Service. A son avis, ces CHF 75'000.- doivent faire l'objet d'une délibération ; délibération qui peut être déposée une fois qu'ils ont les résultats, qu'ils ont fait un appel d'offres. Pour s'assurer d'avoir bien compris, il demande si ce Fonds de décoration existe toujours. Et s'ils en retirent ces CHF 75'000.- est-ce qu'ils continuent à l'alimenter, chaque année, comme cela est prévu ou est-ce que ce montant de CHF 75'000.- est à la fois la somme

annuelle d'alimentation au Fonds plus une somme extraordinaire prévue pour cette œuvre d'art ?

M. Magnin explique que le Fonds, en tant que tel, n'existe plus ; ils notent qu'il y a CHF 400'000.-, mais cela fait partie de la fortune globale de la Commune, tout comme le Fonds de rénovation pour les immeubles qui se trouve à présent dans la fortune. L'idée est de le mettre au budget car il est demandé, avec MCH2, de montrer ce qu'ils vont utiliser comme argent, comme pour n'importe quel autre point du budget. Ils pourraient effectivement venir avec une délibération, mais cela lui fait prendre le risque de faire travailler des artistes à vide, qu'ils vont de toute manière rémunérer pour le travail qu'ils vont rendre. Et si la délibération est rejetée, c'est du travail perdu. Si cela est inscrit au budget, il peut s'assurer de faire travailler les artistes et tout de même décider de l'œuvre, en s'assurant de ne pas travailler à vide.

M. Gardiol estime qu'ils ont un débat un peu difficile parce qu'il sent que derrière les problématiques de 'bug' ou autres techniques qui peuvent expliquer le problème qui s'est posé, il y a chez certains une attaque contre un principe qui a été accepté par la Commune il y a déjà fort longtemps, puisque le Fonds de décoration date des années 1990. Bon nombre de communes ont un Fonds de décoration qui remplit une certaine obligation de soutien au développement de projets artistiques dans les différents lieux de leur Canton. Pour lui, il pense effectivement que cette somme n'est pas une dépense qui va impliquer des frais supplémentaires par rapport à leur budget, puisque la somme qui était destinée à ce Fonds de décoration existe. Il pense donc, effectivement, que s'ils veulent faire travailler les artistes, s'ils veulent lancer un concours et obtenir un certain nombre de choses, il vaut mieux qu'ils aient, dans leur budget, les sommes qui leur permettent de le faire, étant entendu que cela est pris sur un Fonds qui a été alimenté pendant des années et qui est toujours présent monétairement dans leurs comptes.

M. Dupraz relève que M. Magnin vient de dire qu'ils réfléchissent à ce projet avec le Service des espaces verts depuis 2016. Donc, pour lui, ils ont pris le problème dans le mauvais sens. Avant de commencer à se lancer dans de grands projets et de dépenser du temps en sachant que potentiellement, après, le Conseil municipal va le refuser, il aurait fallu faire les choses dans l'autre sens. Parce que là, ils vont peut-être refuser cela et tout le travail qui aura été fait depuis deux ans par les Services de la Commune n'aura servi à rien.

M. Magnin en convient. Effectivement, il aurait voulu faire cela beaucoup plus vite, mais le temps en politique est parfois surprenant. Sa volonté, en 2016, était de pouvoir proposer quelque chose en 2017, voire début 2018, ce qui n'a pas été le cas. Ils arrivent donc pour un budget en 2019 et effectivement, du travail à vide, ce ne sera pas la première fois en politique et en l'occurrence, ce serait bien dommage.

Comme l'a dit M. Gardiol, effectivement que c'est prévu et donc que cela ne va rien leur coûter. Mais **M. Gaud** demande si ce n'est pas une fontaine qu'ils vont refaire, parce que, contrairement à ce qui a été dit jusqu'à présent sur leurs œuvres d'art, à part de rares exceptions, elles leur ont coûté, après l'investissement, moult et moult soucis et des frais assez importants pour les entretenir.

M. Magnin lui répond qu'ils ont demandé tout sauf une fontaine.

M. Monnerat a de la peine à entendre que Plan-les-Ouates ne fait rien pour la Culture, puisqu'ils ont tout de même un budget qui est, certes, stable. Mais pour lui, c'est de nouveau le seul Service qui, cette année, ainsi que l'année précédente, n'a pas fait réellement d'efforts. A sa connaissance, il n'a pas vu que le Service culturel ait fait un travail par rapport aux sociétés communales qui bénéficient d'une subvention pour savoir s'il n'y avait pas de la thésaurisation

au sein de ces sociétés. Et maintenant, ils leur rajoutent une couche de CHF 75'000.- pour une statue ou une œuvre au milieu des champs, dans un quartier qui n'existe pas encore. Pour sa part, il s'oppose à cette dépense qu'il juge totalement déraisonnable et cela prouve, une fois encore, que le Service culturel n'a pas envie de faire des efforts.

M. Magnin se dit limite choqué par les propos de M. Monnerat, parce qu'ils discriminent un Service culturel qui fait des efforts monumentaux pour tenir son budget et ne pas l'augmenter. Or, l'année dernière, s'ils en ont le souvenir, ils ont fait ce que le Secteur sport a fait cette année, entre autres, c'est-à-dire réduire les budgets par rapport aux services. Le Service culturel a donc déjà fait ce travail l'année dernière. Ils maintiennent donc le budget avec des sommes qui sont les mêmes que l'année passée. Depuis trois ans, ils essaient de varier, il n'y a jamais eu autant d'offres culturelles pour le même budget. Ils ont revu un certain nombre d'éléments dont il leur parle de long en large en commissions. Il n'y a jamais eu autant d'offres l'été, il n'y a jamais eu autant d'offres dans l'année, pour le même budget. Et il n'accepte pas les propos de M. Monnerat. Il ne les accepte pas personnellement parce que le travail est fait pour tenir le budget. La réduction a eu lieu l'année passée et il n'y a pas d'augmentation formelle, puisque ces CHF 75'000.- correspondent à ce qu'il y a eu toutes les autres années par rapport au Fonds de décoration, mais qui émergeait du budget général et qui, cette année, y apparaît suite à MCH2. Il n'y a donc pas de différence.

M. Gardiol fait savoir à M. Monnerat qu'il n'a pas dit que Plan-les-Ouates ne faisait rien pour la Culture. Il a simplement dit qu'ils disposaient d'un Fonds de décoration, que cela avait été une volonté de la Commune et du Conseil municipal d'avoir ce Fonds et de l'utiliser pour l'embellissement artistique de leurs places et de leurs rues. Par ailleurs, il leur demande simplement d'écouter ce que dit leur magistrat. Il ne s'agit pas mettre une œuvre d'art au milieu des champs, il s'agit de la mettre dans un Centre sportif qui existe effectivement. Et pour terminer, il relève que le problème se pose parce qu'auparavant, c'est le Fonds de décoration dont il est membre, ainsi qu'un certain nombre de ses collègues du Conseil municipal qui traitaient de ces questions. Et, effectivement, ils traitent de la question de cette œuvre depuis deux ans. Mais il n'y avait pas besoin d'en référer au Conseil municipal puisqu'ils avaient la responsabilité de l'utilisation de ce Fonds ; ils étaient délégués pour le faire. Le problème se pose simplement vus les changements qui sont intervenus au niveau du plan comptable.

M. Favre estime qu'une œuvre d'art doit rassembler l'ensemble des forces vives de la Commune, dont ils font partie. Surtout pour un tel objet. Ils ont bien écouté les explications de leur magistrat en commission Culture, qui lui semblent tout à fait fondées. Et en discutant à gauche et à droite, plus à droite peut-être, ils se rendent compte que cet objet est vraiment contesté et il serait tout de même dommage de monter quelque chose avec une voix ou deux voix d'écart. Ce serait une œuvre d'art qui serait ratée dans l'esprit même de Plan-les-Ouates. Il propose donc que, sportivement, ils retirent ce montant. Non pas pour enterrer ce projet, mais pour le voter différemment, l'année prochaine, au cours d'un débat avec une délibération ponctuelle, bien ressentie de la même manière par une grande majorité de ce Conseil municipal et avec l'approbation du Conseil administratif in corpore.

M. Righetti demande quelques explications à M. Durand quant à ce Fonds. Celui-ci a un règlement. Il a entendu tout à l'heure qu'il était dissout, enfin qu'il n'avait plus de Fonds. M. Durand peut-il lui expliquer comment cela fonctionne ?

M. Durand va donc repartir dans des explications qu'il leur a déjà faites l'année dernière lorsqu'il leur a expliqué la mécanique MCH2 : Avant MCH2, le Conseil municipal votait une attribution à des Fonds. Suite de quoi, le Conseil administratif disposait de ces fonds. A quelques exceptions près, en général, l'allocation annuelle était employée. Il y avait donc un

tout petit reliquat d'année en année, mais qui faisait des petits montants. Il a parlé tout à l'heure des aides d'urgence, et bien, c'est typiquement le cas avec les aides d'urgence. A partir de l'introduction de MCH2, qui interdit l'allocation à des Fonds, notamment pour des questions démocratiques, parce qu'effectivement, le Conseil municipal le constate aujourd'hui à ses dépens, l'utilisation n'était pas soumise à son vote une fois que le Fonds était constitué. Telle est la situation avec la bascule MCH2. En l'occurrence, le problème qu'ils ont aujourd'hui, est qu'ils avaient, dans ce Fonds de décoration, un certain montant (articulé par M. Magnin tout à l'heure), assez important puisque l'allocation annuelle était supérieure à la dépense annuelle. Ce Fonds, qui s'élève donc aujourd'hui à environ CHF 400'000.-, se trouve aujourd'hui, comptablement, dans leur fortune. Pour dépenser cet argent, ils sont obligés de passer par le budget de fonctionnement. C'est exactement cette dépense. Autrement dit, ils auraient pu faire autrement ; ils auraient choisi de verser CHF 75'000.- au Fonds de décoration, ce qui leur aurait permis de financer cette sculpture. Et là, ç'aurait été un trucage. Il a donc été décidé est de ne plus alimenter ce Fonds, puisqu'ils ne peuvent pas le dépenser, mais d'aller piocher dedans, ce qui ensuite va générer les écritures comptables. Mais cela doit passer par un vote budgétaire. Et cela fait vraiment partie de cette nouvelle manière de faire. L'utilisation des Fonds sur lesquels il reste de l'argent nécessite à présent un vote budgétaire.

M. Righetti le remercie de leur avoir rappelé ce mécanisme MCH2. Par contre et c'est là que techniquement cela lui échappe, ce Fonds, fondamentalement, existe toujours. Cela ne veut pas dire que parce que MCH2 l'interdit, il n'existe plus. Il faudrait donc qu'ils s'y attachent tout de même pour voir ce qu'ils vont faire. Qui décide de dissoudre ce Fonds ?

M. Durand explique qu'il est simplement dans leur bilan, qu'il est dans leur fortune. Exactement à l'instar du Fonds de réserve structurelle qui lui aussi est dans la fortune. Il s'agit d'une sous-catégorie, mais c'est le même ensemble. Cela apparaît au passif du bilan.

M. Righetti estime que du moment où les Fonds sont interdits il faut qu'ils fassent quelque chose.

M. Durand lui répond qu'il faut les utiliser. S'ils veulent les utiliser et bien ils le font et ils peuvent très bien dissoudre la fortune. S'ils n'avaient que cette dépense et aucune autre dépense, à la fin de l'année, ils auraient un déficit de CHF 75'000.- et cela va donc creuser la fortune. Et là, cela va simplement creuser une fortune qui était affectée. Il est désolé car c'est de l'artifice comptable, mais c'est comme ça.

M. Tinguely a peut-être une proposition qui va essayer de mettre tout le monde d'accord autour de la table. Personnellement, il n'est pas opposé à cette œuvre d'art aux Cherpines, il serait peut-être un peu plus embêté pour voter un montant total qui va jusqu'à sa réalisation. Il trouve intéressant de lancer des artistes qui puissent travailler dessus. Il leur propose donc d'allouer CHF 15'000.- pour lancer un concours et qu'ensuite, le Conseil administratif revienne vers eux avec un projet. Et ils voteront une délibération pour réaliser l'œuvre d'art qui aura été sélectionné par la commission Fonds de décoration.

Mme Boertscher avoue que sur le plan technique, au niveau du budget, il est clair que ce n'est pas du tout son domaine, mais elle en profite tout de même pour dire qu'elle remarque que les artistes sont toujours les parents pauvres. Ils discutent toujours des sommes à allouer aux artistes, qui ont un métier, qui ont une formation, qui s'expriment. Et s'ils s'expriment pour une commune, c'est aussi pour leur plaisir. Elle remarque également que selon le précepte de certains et toujours les mêmes, ils n'ont pas besoin des artistes, des expositions non plus d'ailleurs, ainsi que tout ce qu'ils peuvent proposer au niveau culturel. Pour sa part, elle n'aimerait pas vivre dans un Monde tel que celui-là. Ils peuvent discuter sur la manière dont cela a été amené, mais sur le fond, ces CHF 75'000.-, si le Conseil administratif leur en parle,

c'est qu'ils ont tout lieu d'être et que s'ils ont besoin et envie d'avoir des décorations sur leur belle Commune, ils peuvent aussi mettre de l'argent là-dedans et non pas forcément sur les autres travailleurs, dont ils parlaient tout à l'heure. Mais aussi sur cette vie artistique dont ils ont besoin. .

M. Gaud observe que ce nouveau système comptable sort ce Fonds de décoration de l'obscurantisme. Pendant longtemps, ce Fonds était à la discrétion de gens non-élus et tout d'un coup, ils voyaient fleurir un truc massif quelque part, sans avoir rien à dire. Cela a au moins l'intérêt et l'avantage de la transparence, ce qu'il trouve assez intéressant.

Concernant la proposition formulée par M. Tinguely **M. Rieben** constate simplement qu'en fin de compte, ces CHF 15'000.- qu'il propose viendraient s'ajouter aux CHF 75'000.- qu'il leur est suggéré de débloquer ce soir. Ce qui veut dire qu'au lieu de CHF 75'000.-, ils se retrouveraient à CHF 90'000.-. Raison pour laquelle, malgré l'intérêt de cette proposition, il n'y est pas favorable.

M. Magnin explique que dans les CHF 75'000.- sont compris les défraiements des quatre artistes. L'œuvre en tant que telle est moins chère.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Tinguely de remplacer ces CHF 75'000.- par CHF 15'000.- en vue d'organiser un concours et de revenir ensuite avec une délibération.

Le Conseil municipal refuse cette proposition par 3 voix pour, 18 refus et 3 abstentions.

Le Président soumet alors cet amendement n° 10 au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 10 par 12 voix pour, 11 refus et 2 abstentions, le Président participant à ce vote.

Avant qu'ils ne passent au vote du budget, **M. Durand** demande une suspension de séance, afin de permettre à Mme Lienhardt de procéder à la correction des chiffres suite aux votes des amendements.

Suspension de séance à 20H04.

Reprise de la séance à 20H17.

M. Monnerat demande si, en ayant voté en bloc les amendements, ils ont également voté l'amendement n° 6, à savoir les CHF 7'770.- concernant la délibération suivante.

M. Durand lui explique que, formellement, ils l'ont voté, mais qu'il s'agit d'une intention budgétaire et qu'il est clair que s'ils refusent la délibération D 108-2017 R dont il est question ils ne vont pas activer un amortissement sur quelque chose qui n'a pas été fait. Par contre, s'ils votent favorablement, ils pourront l'amortir l'année prochaine. Ils peuvent donc prendre leur décision en toutes connaissances de cause.

M. Rieben leur annonce qu'il va leur 'casser les pieds', comme chaque année. Le problème qu'ils ont depuis plusieurs années est que le mur dans lequel ils vont est en train de bien se préciser ; aujourd'hui, ils en voient bien la forme. Il leur rappelle que cette année, ils équilibrent le budget uniquement grâce au fait qu'ils bénéficient, de par le nouveau système

comptable (et tant mieux d'ailleurs) du produit de la location de leurs immeubles. Ils usent de deux ou trois astuces, comme il l'a relevé tout à l'heure, comme le fait d'augmenter la durée d'amortissement. Et grâce à cela, ils ne sont pas en déficit. S'ils n'avaient pas ces dispositions, ils seraient en déficit de CHF 5'000'000.- ou CHF 6'000'000.-. Il leur rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, une année ou deux ans, sans ces artifices ils étaient bénéficiaires. Maintenant, ce qui va se passer c'est que leurs charges vont augmenter de manière inéluctable au vu notamment du développement du quartier des Cherpines et que leurs revenus vont baisser suite à la réforme fiscale qui se profile. Alors il se dit que le mur, vraiment, est très proche et qu'il serait donc temps de réagir. Il sait que les Services font de gros efforts et il les en remercie, mais il faut réagir davantage. Il leur rappelle qu'ils dépensent systématiquement plus de 30 % de plus que les communes qui leur ressemblent au point de vue développement et taille de population. Ils pourraient donc réagir et faire autrement. Compte tenu de ce qui précède, il les invite à refuser ce budget.

M. Gillet donne lecture de la déclaration du groupe PDC :

' Cette année, le budget de fonctionnement se monte à plus de 80 millions. Notre groupe est conscient de la chance, mais aussi de la responsabilité, que nous avons de gérer une telle somme.

Nous terminons l'étude de ce budget, pour la première version entièrement sous le nouveau modèle comptable MCH2. Ce nouveau modèle complique parfois les comparaisons avec les années antérieures, cependant nous pouvons féliciter l'ensemble des services communaux qui ont respecté les demandes et les cibles budgétaires imposés par nos conseillers administratifs. De ce fait, le budget subit une augmentation modérée par rapport à 2018, hausse que notre groupe comprend et valide car respectueuse des deniers publics.

Nous restons vigilants sur le fait que le nouveau modèle comptable intègre notre patrimoine financier et permet ainsi d'atteindre l'équilibre budgétaire. Il en va de même avec l'échelonnement des amortissements. Malgré tout, et avec les précautions d'usage, nous demeurons favorable à la présentation faite de ce budget.

Notre manne financière reste toujours intimement liée à notre zone industrielle forte et dynamique qui nous permet de pouvoir assumer des charges de fonctionnement en légère croissance. Plan-les-Ouates va faire face ces prochaines années à des investissements conséquents avec les développements des nouveaux quartiers. Le respect des budgets sera plus que jamais de notre responsabilité politique.

Nous saluons la bonne tenue des séances de commission de la part de l'ensemble des groupes politiques et pouvons nous réjouir du respect qui est de mise. Conscients que cette ambiance ne se trouve pas dans l'ensemble des communes genevoises, nous vous remercions chacun et chacune pour ceci.

Pour conclure, nous saluons le travail des services et spécialement celui du service financier et remercions chaleureusement Madame LIENHARDT pour son professionnalisme et sa disponibilité. Le groupe PDC a œuvré dans le souci d'utiliser efficacement nos recettes. C'est donc dans un esprit serein qu'il soutient, non sans débattre de quelques amendements, le budget de fonctionnement 2019.'

M. Righetti donne lecture de la déclaration du groupe PLR :

' Les Conseillers municipaux PLR ont apprécié à leurs justes valeurs les travaux des Services de notre administration, comme la préparation et la réflexion du Conseil administratif en ce qui concerne les éléments du Budget 2019, afin que nous puissions en décider. Nous relevons une fois encore les données mises en place par le Service financier. Un grand merci à tous.

D'une manière générale, la tendance de chaque département a été maîtrisée, dans le sens d'une diminution des charges, comme cela était souhaité depuis plusieurs années par plusieurs groupes de ce Conseil. Certaines augmentations ont été justifiées, dans le sens qu'elles se présentent dans des éléments de charges dites « incompressibles ».

Les réflexions quant à notre Budget de fonctionnement communal qui se sont faites dans le cadre de notre groupe montrent une inquiétude déjà entendue, mais qui se reflètent dans les réalités toutes proches, nous en connaissons les causes et nous devons en tenir compte dans un temps très court.

En effet, l'ampleur du montant voté pour notre fonctionnement depuis plusieurs années et qui ne semble pas diminuer de manière suffisante, nous incite à réflexions approfondies, avant l'élaboration du Budget 2020, réflexions que nous souhaitons partager avec l'ensemble des forces politiques ici représentées.

Ainsi, le groupe PLR invite les autres formations représentées au sein de ce Conseil, d'ici fin janvier 2019, à saisir la Commission des finances et tous les Conseillers municipaux intéressés à l'utilisation des deniers publics, afin d'évaluer une formulation du Budget communal, dans ses objectifs fondamentaux, permettant une approche réaliste de ce geste fort qu'est le vote de notre Budget dans l'avenir, ceci dès l'exercice 2020.

Ce soir nous n'avons pas tous voté de la même manière le Budget 2019, avec le ferme espoir et toute notre détermination pour que demain, en vue de l'exercice 2020 et les suivants, ensemble, nous sachions remettre en cause positivement la préparation du Budget vers des réalités adaptées aux objectifs et à la nouvelle situation financière de la Commune.

Nous vous remercions de votre attention'.

M. Tinguely ne va pas faire de déclaration pour son groupe, mais souhaite revenir sur les propos de M. Rieben quant au mur qui approche. En effet. Mais il aimerait aussi leur parler d'une réforme qui va venir bientôt et qui est la réforme fiscale de l'imposition des entreprises. Et ils savent que Plan-les-Ouates va être imputé d'à peu près CHF 15'000'000.- en moins sur son budget quand cette réforme passera, si elle passe. Il tenait aussi à les rendre attentifs à cela sur ces enjeux-là qui vont beaucoup impacter leur Commune si jamais elle est mise en place.

M. Monnerat ne va non plus leur faire une déclaration, mais force est de constater, comme l'a également relevé M. Rieben, qu'en deux ans, ils ont tout de même 'mangé' CHF 8'500'000.- du patrimoine financier. A la prochaine secousse, si la réserve structurelle devait être touchée, le montant qui est sur cette réserve structurelle leur permettra de tenir deux ans. Mais que vont-ils faire après ? Certes, des efforts ont été faits, mais il se demande où ils vont aller chercher éventuellement les sommes qui pourraient manquer. Cela est vraiment inquiétant et ils continuent pourtant à voter des montants qui sont, certes, modestes par rapport à ce qui pourrait manquer dans les années à venir et il aurait vraiment souhaité avoir, cette année, un peu plus de réserves sur certains montants qui ont été votés ce soir.

M. Durand leur rappelle, factuellement, que pour l'instant, ils sont dans l'exécution d'un budget et qu'ils verront dans les comptes. Le premier budget MCH2 qu'ils ont voté était le budget 2018 et il est intimement persuadé qu'ils auront, de nouveau, comme les années précédentes, de bonnes nouvelles sur les recettes fiscales. Raison pour laquelle il estime qu'il est prématuré de dire qu'ils sont en train de 'manger' le patrimoine financier. Certes, ils sont tous d'accord, autour de cette table, sur le fait que le futur s'annonce un petit peu incertain, avec les réformes fiscales, avec les gros projets d'investissements auxquels ils seront confrontés prochainement et peut-être qu'il s'agira aussi de les diluer un peu dans le temps. Bientôt ils pourront venir en commission des finances leur présenter une planification financière pluriannuelle parce que le travail a été fait tout récemment, afin de leur montrer un

peu les enjeux. Et il faudra effectivement trouver des méthodes pour absorber ces différents chocs. Mais il pense que le Fonds de réserve conjoncturelle leur permettra de le faire, accompagné de dispositions légales que le Canton a pris parce qu'il est bien conscient que la réforme de la fiscalité des entreprises impactera, non seulement Plan-les-Ouates, mais l'ensemble des communes genevoises qui rencontreront, elles aussi, des problèmes de financement budgétaire.

M. Gardiol annonce que son groupe remercie aussi, bien sûr, tout le travail qui a été effectué pour élaborer ce budget, que ce soit par les responsables des finances ou les responsables des différents Services de la Commune et aussi par leurs conseillers administratifs. Il aimerait aussi remercier les habitants et les habitantes de Plan-les-Ouates, ainsi que les entreprises qui, par leurs contributions via les impôts, leur donnent les moyens d'offrir des prestations de qualité dans cette Commune. Il estime que c'est toujours positif lorsque les gens reçoivent ce genre de prestations qui leur permettent de vivre en bonne qualité de vie et d'avoir une bonne raison de maintenir un certain nombre de choses qui leur permet de vivre dans une paix sociale qui est quand même importante par les temps qu'ils vivent. Il rappelle simplement, parce qu'il entend que les uns et les autres sont tentés de voir des murs ou de peindre des diables sur les murailles, qu'ils sont une des communes qui a les centimes additionnels les plus bas du Canton et qu'ils peuvent aussi imaginer qu'en cas de difficultés, il y a des marges de manœuvre qu'ils peuvent utiliser, même s'il ne croit pas que les réformes prévues auront tous les effets dévastateurs qui leur sont annoncés, pour autant que leur Canton n'accepte pas un taux de taxation qui soit trop bas pour les entreprises. Mais pour le reste, il pense que les autres propositions qui leur sont faites de supprimer les statuts spéciaux liés à ce projet actuel sont des choses qui vont leur permettre d'avancer en gérant au mieux les réserves structurelles qu'ils ont pour amortir le choc et pour voir venir, parce que cela va faire bouger pas mal d'autres choses, en termes de péréquation et autres. Il est donc difficile de pouvoir avancer, maintenant, des chiffres qui soient vraiment réalistes.

Puisqu'il est de tradition que les gens s'expriment au moment du vote du budget, **M. Meylan** s'en charge, mais c'est aussi avec plaisir qu'il aimerait remercier les Services pour tout le travail qu'ils ont fait pour la présentation de ce budget, ainsi que les conseillers administratifs pour les efforts qu'ils font pour tenter de leur présenter les choses correctement. Il estime que cela s'est quand même relativement bien déroulé. L'année dernière, certains d'entre eux ont tenu à peu près les mêmes discours par rapport au mur. Ce mur approche et il pense qu'il serait peut-être temps d'arriver à des propositions concrètes autres que de supprimer CHF 1'000.- à gauche et rajouter CHF 1'000.- à droite. Si les perspectives sont à ce point-là sombres et qu'il s'agira de trouver des millions, il y aura peut-être la proposition de M. Gardiol, mais il y aura peut-être aussi d'autres propositions à avoir. Et pourquoi ne pas carrément supprimer des Services ? Il est vrai que le Service social ne sert pas à grand-chose, si ce n'est à aider des gens qui pourraient se débrouiller par eux-mêmes. Et la Culture, il est évident que c'est un luxe, pour une commune, qui ne sert pas à grand-chose. Si ce n'est mettre des peintures à droite et à gauche. Il se permet d'être un peu cynique car jusqu'à ce jour, certains essaient toujours par des stratégies de diminuer un certain nombre de choses. Peut-être que l'année prochaine ou au plus tard, en 2020, les discussions autour de cette table seront un peu plus violentes, lorsqu'il s'agira de trouver un certain nombre de recettes. En tout cas, il remercie encore les Services, car ils ne s'en rendent peut-être pas tout à fait compte, mais s'ils n'avaient pas, non seulement Mme Lienhardt et tout son Service, mais aussi leurs conseillers administratifs pour leur présenter des budgets comme ça, cela risquerait d'être un peu plus compliqué.

M. Rodriguez cite Elisée Reclus qui disait, il y a un siècle et demi : *'Un jour, aujourd'hui, demain, plus tard ... nous abolirons l'argent'*. Effectivement, ils voient aujourd'hui que non, ils ne vont pas l'abolir tout de suite. Par contre, ils voient qu'ils vont partir contre un mur, qu'il

y aura certainement des portes closes qu'ils ne pourront plus ouvrir à un moment donné. Il s'est amusé à regarder l'évolution depuis le début de la législature, tout simplement, entre les budgets et les comptes de chaque année. Et il remarque, chaque fois, que l'autorisation de dépenses qu'ils donnent au Conseil administratif est toujours scrupuleusement respectée. Parfois même en-deçà, au moment de la clôture des comptes. Ils peuvent donc faire confiance au Conseil administratif dans ce sens-là. Maintenant, c'est effectivement au niveau des recettes qu'ils ont toujours de belles surprises, d'excellentes surprises qui leur permettent justement de boucler de manière assez confortable. Un analyste de la vie politique plan-les-ouatienne lui a dit, il y a quelques temps, que finalement, ils font toute une histoire de la période budgétaire, mais que cela ne sert à rien car tout passe comme ça. Quelque part il serait tenté de dire oui, effectivement. Jusqu'à aujourd'hui ou jusqu'à hier ou jusqu'à demain, c'est le cas. Pourquoi ? Parce qu'ils œuvrent de facilité, ils ont la facilité grâce à ces recettes qu'ils ont la chance d'avoir toujours connues. Et là où il se réjouit quelque part, c'est de se dire qu'ils vont peut-être approcher vers des difficultés d'ici quelques temps. Parce qu'à ce moment-là, ils vont pouvoir enfin faire des choix politiques. Tout simplement. Et peut-être cesser un peu de discuter sur des petites choses, mais se dire : 'Quels sont les choix politiques de vision de société, ne serait-ce que pour leur Commune, pour leurs habitants. Que souhaitent-ils ?' Aujourd'hui, il entend beaucoup de décroissants dans les propos de cet hémicycle ; il s'en réjouit et attend de voir cela de manière effective au moment du travail des budgets, du travail de la vie politique de Plan-les-Ouates. Et finalement, peut-être que tout cela passera par un changement de paradigme sociétal où ils pourraient passer d'un paradigme sociétal linéaire à un paradigme sociétal circulaire pour reprendre un petit peu les choses qui émergent maintenant dans les milieux économiques et oui, qui est le biomimétisme.

A l'issue de ces déclarations et en l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte à ce projet de délibération D 143-2018 P par 19 voix pour, 2 refus et 4 abstentions.

M. Durand les remercie chaleureusement de ces chaudes discussions, estimant qu'il est bien naturel qu'ils en aient à ces moments-là, y compris en commissions où cela a parfois également été un peu chaud. Sur le ton de la plaisanterie, il se permet d'attirer leur attention sur le fait que si, grosso modo, avec RFFA (Réforme Fiscale et Financement de l'AVS) ils leur faut trouver à peu près CHF 10'000'000.- (c'est un chiffre estimatif, mais ils viennent d'avoir confirmation qu'ils ne sont vraiment pas très loin de la cible), à coup de CHF 75'000.- comme ils viennent de le faire et qui leur a pris à peu près 1 heure, ils en auraient pour 130 heures à trouver ces CHF 10 millions.

e) **D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 108-2017 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a émis, dans sa séance du 18 janvier 2018, un préavis défavorable par 1 voix pour, 7 refus et 1 abstention, ainsi qu'en commission Sécurité qui a émis un préavis favorable par 8 voix pour et 2 abstentions, lors de sa séance du 7 mai 2018. Lors de son retour en séance du Conseil municipal, le 22 mai 2018, cet objet a été à nouveau renvoyé en commission Sécurité qui a émis, dans sa séance du 29 octobre 2018, un préavis favorable par 8 voix pour, 1 refus et 1 abstention, ainsi qu'en commission Economie et finances qui n'a émis aucun préavis lors de sa séance du 8 novembre 2018.

Comme l'a expliqué le Président, **Mme Monbaron** confirme que ce dossier a fait maints allers-retours en commission. Le rapport de la commission Sécurité qui a été lu tout à l'heure a résumé les discussions. Lors du dernier retour en commission, l'idée était de partir plutôt sur un véhicule électrique qui a été testé par la Police municipale. Or, celui-ci n'a pas donné satisfaction, raison pour laquelle la commission a préavisé favorablement le véhicule qui avait déjà été retenu dans les premières discussions de la commission et qui était le Mercedes Classe V. L'exposé des motifs offre un tableau comparatif avec les garanties, le service et les avantages et inconvénients de chaque véhicule.

M. Tinguely fait remarquer que cela fait trois fois que ce sujet vient à l'ordre du jour du Conseil municipal. Malheureusement, ils n'ont pas pu trouver de compris, ce qui est dommage et ils reviennent donc au véhicule de base, qui est un véhicule Diesel, ce qui avait posé problème les fois précédentes. Il aimerait tout de même rappeler ici le besoin du Service, à l'origine, qui est d'avoir un véhicule avec un bureau mobile, afin de pouvoir se rendre au cœur des quartiers et pour aller à la rencontre de la population. L'idée était ce bureau mobile pour accueillir les gens à l'intérieur de ce véhicule et pour aller à la rencontre des jeunes et des enfants. Le problème qui se posait est que le choix se portait sur un véhicule Diesel. Or, ils savent que ces véhicules sont polluants et qu'ils émettent des particules fines dangereuses pour la santé. Il est à présent admis que d'ici 10 à 15 ans, cette technologie va totalement disparaître, à moins qu'il n'y ait une grande révolution technologique. Mais ils savent qu'ils n'arriveront pas à rendre ces moteurs propres et c'est bien le problème. Son groupe avait donc proposé plusieurs alternatives à ce véhicule. Il faut savoir qu'il existe un véhicule qui pourrait correspondre aux besoins et qui est un véhicule à essence. Le problème du Service est que ce véhicule à essence ne rentre pas dans son garage. Ce qui pose problème à son groupe avec ce véhicule Diesel c'est que s'il va être utilisé au cœur des quartiers, il y aura une radio, de l'informatique embarqué, des lumières, etc. ils imaginent bien que la batterie du véhicule ne va pas suffire à faire fonctionner tout cela, d'autant plus s'il faut chauffer l'intérieur du véhicule lorsqu'il fera froid. Ce qui va se passer est que ce véhicule Diesel sera à l'arrêt, mais que le moteur restera allumé, afin qu'il puisse charger la batterie. Ils vont donc avoir un véhicule Diesel au cœur des quartiers qui va tourner à l'arrêt. C'est ce qui leur pose un gros problème. C'est une aberration environnementale et c'est un gros problème de santé publique pour les jeunes et les enfants. Ils le répètent : le problème n'est pas ce nouveau véhicule, mais le choix de motorisation. Et ils regrettent que le Service veuille absolument avoir un véhicule Diesel. Ils ont l'impression que c'est le seul qui puisse répondre à leurs prérogatives. Or, il a quand été proposé, la première fois, un véhicule essence, un Volkswagen Transporter, qui est même un peu moins cher que le véhicule Diesel, mais le problème est qu'il n'entre pas dans leur garage. M. Tinguely trouve que c'est un scandale que pour une histoire de hauteur de véhicule, ils sacrifient l'environnement et ils sacrifient la santé de leurs concitoyens. Il pense qu'ils doivent être capables, sur la commune de Plan-les-Ouates, de trouver un garage qui puisse accueillir ce véhicule. Même à proximité. La police municipale peut bien marcher deux minutes pour prendre ce véhicule quand elle en aura besoin, surtout si c'est un véhicule pour aller au cœur des quartiers, pour faire des animations, etc. Il propose donc de faire un amendement sur cette délibération et de modifier le 1^{er} Décide comme suit :

' D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 77 700 F, destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la police municipale. '

Lire :

*' D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 77 700 F, destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule **non-diesel** pour le service de la police municipale. '*

M. Chal rappelle qu'ils ont discuté du véhicule électrique en commission Sécurité et qu'ils ont conclu qu'il fallait y renoncer car, le soir, ils ne peuvent pas sortir. Quand ils parlent diesel ou essence, de tout façon, s'ils ont un 4x4, qu'il soit Mercedes, Renault, Peugeot, etc. c'est obligatoirement un diesel à cause du poids. S'ils veulent un véhicule essence, à ce moment-là, il leur faut un Dodge 6 cylindres ou 12 cylindres, un gros véhicule. Maintenant, il faut savoir s'ils se donnent les moyens de faire quelque chose ou s'ils 'pinaillent' pour ceci ou cela. Il fait remarquer le nombre de pendulaires qui passent tous les jours avec leurs voitures diesel, non contrôlées. A Genève, des contrôles permanents sont faits par le Bureau des automobiles pour les détenteurs de diesel, il y a le filtre anti-pollution, tout est fait. Et quand ils s'arrêtent le soir, ils ont des batteries supplémentaires pour pouvoir tourner. Le diesel ne tourne pas 24/24. S'ils veulent leur donner une visibilité et la puissance, pour sa part, il vote pour cela.

Mme Saas, qui affirme avoir également un côté très vert bien développé, aimerait juste attirer l'attention de M. Tinguely sur le fait qu'un véhicule essence pollue également beaucoup. Que ce soit diesel ou essence, elle aimerait qu'il lui démontre lequel pollue le plus.

M. Monnerat trouve dommage qu'ils reviennent encore avec cette argumentation. Ils en ont déjà parlé en commissions. Il avait également expliqué à M. Tinguely qu'un véhicule électrique n'est pas forcément neutre au niveau des empreintes énergétiques puisque le lithium est produit en Amérique du Sud et qu'il faut du fuel pour le ramener ici. Ils estiment que pour qu'une voiture électrique soit neutre au niveau énergétique, il faut qu'elle roule environ, suivant les modèles, entre 50'000 et 100'000 kilomètres. Et l'incohérence des Verts, c'est que le jour où ils n'auront plus que des véhicules électriques, il ne sait pas comment ils vont pouvoir sortir du nucléaire.

M. Tinguely pense qu'ils n'ont peut-être pas compris son intervention. Ils ont bien dit que si le véhicule électrique n'était pas le choix de la Police municipale, cela ne leur posait pas de souci. Pour leur part, ils proposent le véhicule essence qui était proposé par le Service la première fois, un Volkswagen Transporter, qui fonctionnerait très bien d'après les critères du Service, avec bureau mobile. Quant à l'intérêt de l'essence par rapport au diesel, c'est en effet la pollution. Ils savent que le diesel, surtout quand le moteur tourne à bas régime, émet beaucoup de particules fines et d'oxyde d'azote ; deux éléments très perturbants pour la santé et les poumons et qui créent des cancers. Contrairement à l'essence qui émet du CO₂. Il faut savoir que l'essence est un élément beaucoup plus raffiné que le diesel qui, lui, est du fuel lourd. Avec l'essence il y a donc beaucoup moins d'émission de pollution. C'est pourquoi les Verts sont plutôt favorables à l'essence dans cette utilisation-là. Et il répète qu'ils peuvent concevoir qu'un véhicule électrique ne puisse pas répondre aux besoins du Service. Ils sont en faveur d'un véhicule essence, d'où leur proposition d'amendement.

Sans revenir sur le type de véhicule, à savoir diesel, électrique ou essence, **M. Gillet** a, pour sa part, toujours émis des doutes sur l'opportunité d'acheter maintenant ce véhicule. Les explications complémentaires de cette délibération sur les besoins d'acquérir ce véhicule le laisse assez perplexe. La mission pourrait être remplie aujourd'hui avec les deux véhicules déjà à disposition de leurs agents de la police municipale, à savoir le Toyota hilux et la Skoda octavia. Dans un premier temps, il leur avait été dit que cet achat serait effectué pour remplacer le Toyota. Or, on leur dit ensuite qu'ils voulaient tout de même le garder. Donc, au final, que ce soit pour le transport de matériel ou la circulation, le Toyota sera toujours utilisé et la Skoda octavia est, à son avis, largement suffisante pour les interpellations, pour emmener des gens au poste de gendarmerie. Il pense que les besoins seront peut-être accrus ces prochaines années avec le développement des nouveaux quartiers, mais qu'aujourd'hui il est prématuré de mettre ce montant pour acheter un véhicule. D'autre part, peut-être que dans deux ou trois ans, lorsqu'il y aura un vrai besoin, il existera d'autres types de véhicules, plus

respectueux de l'environnement et qui rentreront dans les nouveaux garages de la police municipale. Il sera alors plus opportun de l'acheter à ce moment-là que maintenant. Il leur propose donc de refuser cette délibération et annonce que, pour ces raisons, il ne rentrera pas en matière sur l'amendement proposé par M. Tinguely pour ces raisons.

Comme visiblement, la réflexion n'est pas aboutie et que visiblement le véhicule qu'il leur est proposé de remplacer n'est pas en train de tomber en ruine, **M. Rieben** propose un amendement afin qu'ils repoussent cette discussion à l'examen du budget 2020.

Mme Monbaron explique que le véhicule qui est censé être remplacé doit vraisemblablement polluer encore plus que celui qu'ils devraient acheter et que les réparations qu'ils ont sur ce véhicule sont assez conséquentes, sachant qu'il faut changer l'embrayage et de nombreuses autres pièces. Ce véhicule a tout de même un certain nombre d'années, puisqu'il date de 2005. Il a donc largement vécu sa vie et à ce moment-là, il faudra voter un dépassement de budget en commissions Sécurité et Economie pour pouvoir effectuer les réparations sur ce véhicule.

M. Rieben est désolé, mais l'argument ne lui semble pas pertinent dès lors que, selon ce qu'a dit M. Gillet, ce véhicule serait gardé. Donc, s'ils vont le garder ce n'est pas pour y planter des pâquerettes, c'est pour l'utiliser. Ils devront, dès lors, de toute façon le réparer.

Mme Monbaron relève que M. Gillet n'a pas précisé que ce véhicule est gardé uniquement pour transporter du matériel pour les manifestations. Il n'est pas du tout gardé pour tourner, comme cela est prévu pour le nouveau véhicule et les autres véhicules utilisés régulièrement par le Service. Ce Toyota serait utilisé uniquement pour transporter du matériel et éviter d'abîmer le nouveau véhicule qui serait acheté en y mettant des barrières, des panneaux et autres. Quant à la remarque de M. Rieben sur le fait que ce dossier n'est pas abouti, elle estime que ce n'est pas un compliment pour ses collègues qui siègent en commissions, où lui-même siège d'ailleurs. Ce dossier est déjà passé trois fois en commissions et s'il revient au Conseil municipal et qu'il estime encore qu'il n'est pas abouti, c'est que le travail en commission a vraisemblablement été mal fait.

Quand il entend les arguments de son collègue du PDC, **M. Monnerat** a envie d'aller poser un cierge auprès de la future sculpture qui trônera aux Cherpines, espérant qu'il n'aura jamais affaire à la police municipale, puisqu'ils les empêchent d'accomplir leur mission.

M. Gillet leur fait tout de même remarquer que pour transporter du matériel il faudra, dans tous les cas, changer l'embrayage et faire les réparations.

A l'issue de ces échanges, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal la proposition de M. Rieben de renvoyer ce dossier en 2020.

Le Conseil municipal refuse l'amendement de M. Rieben de renvoyer cet objet en 2020, par 5 voix pour, 14 refus et 5 abstentions.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement de M. Tinguely stipulant, dans les Décide, de faire l'acquisition d'un véhicule non-diesel.

Le Conseil municipal refuse l'amendement de M. Tinguely demandant à acquérir un véhicule non-diesel par 11 voix pour, 11 refus et 2 abstentions. L'amendement est refusé, le Président tranchant en votant contre.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 108-2017 R, par 11 voix pour, 11 refus et 2 abstentions. Le Président tranche en faveur de cette délibération en votant pour.

Mme Monbaron remercie tous ceux qui ont voté pour cette délibération.

f) **D 116-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 116-2018 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et Finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 116-2018 P en commission Infrastructures et en commission Economie et finances, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 139-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 139-2018 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron annonce que le Conseil administratif propose le renvoi de cet objet en commission Aménagement, afin qu'il puisse y être travaillé.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise, quant à lui, un renvoi également en commission Social et en commission Economie et finances.

M. Gardiol quitte la séance à 20H56. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes).

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions Aménagement, Social et Economie de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 139-2018 P en commission Aménagement, en commission Social, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

h) D 144-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 144-2018 P (annexe 8). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise un renvoi en commissions Infrastructure et Economie.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 144-2018 P en commission Infrastructure, ainsi qu'en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

i) D 145-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 1'026'100.- pour la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 145-2018 P (annexe 9), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand annonce que le Conseil administratif partage les recommandations du Bureau.

Le Président annonce donc que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise un vote sur le siège.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 145-2018 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

j) D 146-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1ère étape

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 146-2018 P (annexe 10). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron annonce que le Conseil administratif propose un renvoi en commission Aménagement, afin que cette délibération puisse leur être expliquée.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise également un renvoi en commission Aménagement et Grands projets, ainsi qu'en commission Economie et Finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 146-2018 P en commission Aménagement et Grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

k) **D 147-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 147-2018 P (annexe 11), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

A l'instar des précédentes délibérations, **Mme Monbaron** leur propose de renvoyer cet objet en commissions, leur précisant que cette parcelle est située sur la future pièce D des Cherpines.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise également un renvoi en commission Aménagement, ainsi qu'en commission Economie.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi en commissions de ce projet de délibération.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 147-2018 P en commission Aménagement et Grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

B. **Proposition**

a) **Pr 06-2018 P : Désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2019**

Le Président leur rappelle qu'ils ont reçu ce document sur leur table et leur demande de voter l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 06-2018 P (annexe 12). Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Le Président annonce que le Bureau du 30 octobre 2018 préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'oppositions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette proposition Pr 06-2018 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

6.1. Cadeaux offerts aux conseillers municipaux

M. Farinelli revient sur son intervention lors du traitement des amendements, concernant les frais des conseillers administratifs. Suite aux explications fournies par M. Durand concernant le travail qui sera effectué par l'Administration par rapport à ces frais, **M. Farinelli** demande s'il y aura également un volet à mettre sur '*Complément règlement*' concernant les cadeaux offerts aux membres du Conseil municipal.

M. Durand lui répond que cela n'est pas prévu parce qu'ils n'ont pas vraiment les facultés, à sa connaissance, de donner des instructions dans ce domaine-là, mais qu'ils peuvent très bien y associer quelque chose et à ce moment-là, cela devient le règlement du Conseil municipal. Ils n'ont jamais été interpellés à ce sujet, mais il en prend bonne note. Il n'a jamais été lui-même conseiller municipal et ignore s'ils sont sujets à recevoir des cadeaux.

M. Farinelli pense qu'ils vivent une époque où, effectivement, des changements s'opèrent dans le domaine de la transparence. Il soutient l'initiative qui a été prise et irait même plus loin en proposant que cette action-là soit ensuite publiée dans le journal *Ouverture*, afin que la population soit au clair sur les dépenses qui ont été effectuées.

6.2. Compteurs individuels appartements La Chapelle-Les Sciens

M. Farinelli revient sur leur vote de CHF 76'0000'000.- pour les immeubles de la Chapelle/Les Sciens. Ils ont discuté, en commission, sur le fait d'installer, dans ces appartements, des compteurs individuels pour le chauffage et éventuellement pour l'eau chaude. Il lui a toutefois échappé si ces éléments ont été pris en compte dans la délibération qu'ils ont voté. Ont-ils voté sur le fait qu'il y aura l'obligation d'installer des compteurs individuels pour le chauffage et l'eau chaude dans ces immeubles qui seront construits par la Commune ?

M. Durand le remercie de lui rappeler cela. Dans les discussions qu'ils ont actuellement, ils sont un peu en amont, mais il faut qu'ils vérifient cela.

7. DIVERS

7.1 Avertissements aux habitants du hameau d'Arare-Dessous quant au parking sur la voie publique

M. Gaud observait l'autre jour que leurs agents municipaux (pas encore équipés de leur nouveau véhicule), patrouillaient à Arare-Dessous et mettaient des papillons d'avertissement sur certaines voitures. Il est vrai qu'il y avait une tradition dans ce hameau permettant aux habitants de se parquer devant sur la voie publique, devant chez eux, tradition qui arrange bien tout le monde, puisque cela ralentit un peu le trafic. Certes, il ne s'agit que d'avertissement, il n'y a pas eu d'amende. Il rappelle qu'une grande partie de leur zone industrielle se situe sur Arare-Dessous et il estime qu'il serait malvenu de braquer ses habitants. Il a donc deux questions à ce sujet. Premièrement, il s'étonne du fait qu'ils n'en mettaient pas sur toutes les voitures des habitants d'Arare-Dessous, mais uniquement sur certaines d'entre elles. Et

deuxièmement, ils n'en mettaient pas du tout à Arare-Dessus. Cette différence de traitement le surprend. Qu'en est-il ?

Bien que ce soit un divers, **Mme Monbaron** souhaite, à son tour, lui poser une question. A qui pense-t-il par rapport aux personnes qui ont reçu des papillons et ceux qui n'en ont pas reçu ? Peut-il le lui dire ? Car ils ont reçu des appels téléphoniques de personnes qui se plaignaient également du fait que certains avaient été avertis et d'autres pas. Or, une personne qui était sensée ne pas en avoir reçu les a appelés pour leur dire que ce n'était pas le cas, qu'il en avait également reçu. Comment peuvent-ils savoir qui en a eu et qui n'en a pas eu ? Il semblerait, en fait, que toutes les personnes parquées sur la voie publique à Arare en aient reçu.

M. Gaud lui rappelle qu'ils sont soumis au secret de fonction et qu'il ne peut pas divulguer ses sources comme cela.

M. Durand explique qu'il est vrai qu'Arare-Dessous est un hameau particulier. Il ne leur aura certainement pas échappé qu'un parking, faisant partie du domaine privé communal, a été remis en activité après avoir fait l'objet d'une proposition à tous les habitants concernés de pouvoir y obtenir un macaron. Et c'est dans le cadre de la mise en service renouvelée de ce parking qu'un certain nombre d'informations ont été déposées par la police municipale sur les voitures des habitants d'Arare-Dessous, qui sont les seuls concernés et non pas ceux d'Arare-Dessus. Ceci dit, cela a été fait dans une perspective pédagogique, afin d'attirer l'attention des habitants sur le fait qu'après, la police municipale viendra et amendera tous ceux qui sont mal stationnés. D'autre part, M. Gaud ayant parlé d'Arare-Dessous versus Arare-Dessus comme s'il s'agissait d'un seul et même hameau, il explique que, pour sa part, il n'en fait pas tout à fait la même lecture. Pour ceux qui connaissent Lucky Luke, il y avait les O'Timmins d'un côté et les O'Hara de l'autre et à quelque part, entre Arare-Dessus et Arare-Dessous, sur certains aspects c'est un peu cette guerre de tranchées à laquelle ils assistent, puisque la fermeture du giratoire de la Châtière est contestée par les habitants d'Arare-Dessous. Ils sont d'ailleurs allés au Tribunal pour cela.

7.2 Planification des travaux sur les parcs de jeux

M. Rodriguez annonce qu'il est très triste de voir que la planification des travaux pour les parcs de jeux ait été ainsi faite, étant donné que le parc qui se trouve au bout du Mail était fermé durant la période des vacances scolaires, semaine où il a fait très beau. Tout comme celui de l'école du Pré-du-Camp. Il trouve cela bien dommage.

7.3 Disparition des abeilles

M. Torri informe que les 150 ruches remplies d'abeille, dont il parlait lors du dernier Conseil municipal, se sont envolées. Il n'y a plus une seule abeille.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H10 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Commissions réunies du 26 septembre**
- b) **Enfance du 27 septembre**
- c) **Aménagement et grands projets du 1^{er} octobre**
- d) **Sociale du 4 octobre**
- e) **Infrastructures et environnement du 8 octobre**
- f) **Economie et finances des 11 octobre, 31 octobre et 8 novembre**
- g) **Culture et loisirs du 15 octobre et du 12 novembre**
- h) **Sports du 18 octobre**
- i) **Sécurité, prévention et communication du 29 octobre**
- j) **Enfance du 1^{er} novembre**
- k) **Aménagement et grands projets du 5 novembre**

Annexe 1)

D 140-2018 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019

Annexe 2)

D 141-2018 R : Taxe professionnelle communale en 2019

Annexe 3)

D 142-2018 R : Modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement

Annexe 4)

D 143-2018 R : Budget de fonctionnement 2019, taux des centimes additionnels 2019 et autorisation d'emprunt pour l'année 2019

Annexe 5)

D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale

Annexe 6)

D 116-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 139-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Annexe 8)

D 144-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Annexe 9)

D 145-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 1'026'100.- pour la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

Annexe 10)

D 146-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1ère étape

Annexe 11)

D 147-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 12)

Pr 06-2018 P : Désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2019

Conseil municipal du 13 novembre 2018

**Rapport de la séance des commissions réunies de Confignon et
de Plan-les Ouates en présence de M. Dal Busco, Conseiller
d'Etat**

Date : 26 septembre 2018

Lieu : Salle du Conseil municipal de Plan-les-Ouates

Présents :

- M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat
- Les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux des deux communes,
- MM. Gauthey, Ferretti, et Delabrière, office de l'urbanisme
- MM. Caumel et Labey, DGT

Informations de M. Dal Busco :

Il affirme que selon lui, une coordination est impérative entre l'aménagement des infrastructures de mobilité et le développement urbain, M. Dal Busco nous informe des dates suivantes : 2019 mise en service du Léman Express, fin 2021 mise en fonction du tram 15 aux Cherpines, puis les premiers habitants au Rolliet en 2022 et enfin 2023 arrivée à la Gare de St Julien.

Il confirme aussi la synchronisation entre l'arrivée du tram et les premiers locataires, la convention entre Confignon, Plan-les-Ouates sera appliquée, ce document est contractuel. La réserve formulée par PLO au PLQ Rolliet n'est pas inscrite dans le règlement pour des raisons juridiques.

Présentation du PLQ 2 d'ensemble par M. Gauthey :

Il nous fait un bref historique du processus pour obtenir la densification voulue par le CE. L'objectif du PLQ 2 d'ensemble est de donner un caractère légal, opposable aux tiers. Ce PLQ lève ainsi un des obstacles aux mutations foncières, des PLQ de détails suivront.

A la question sur la non référence dans le règlement de la Convention, M. Dal Busco précise que le Conseil d'Etat juge qu'il s'agit d'une rigidité réglementaire inopportune. Suite à la réaction de membres du CM, M. Dal Busco dit que la possibilité d'inscrire cette convention sera à nouveau examinée tout en gardant une marge de manœuvre.

M. Dal Busco espère que cette séance aura permis de lever les malentendus et d'instaurer un climat de confiance !

Le rapporteur : Jean-Michel Meylan

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 27 septembre 2018

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) **Délibération D 143-2018: Traitement du budget 2019.**

M. Magnin nous a présenté les points essentiels du budget à passer en revue par la Commission. Le budget est relativement stable, tenant compte du fait que la partie concernant le Sapay a été retirée du budget.

Les Commissaires ont passé en revue les différents points et posé de nombreuses questions qui ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Le budget a été préavisé favorablement à l'unanimité.

2) **Communications du Conseil Administratif**

Promotions

La Fête des Promotions s'est très bien déroulée.

Cuisine du JAPLO

Des travaux urgents seront réalisés, mais une rénovation complète de la cuisine n'est pas envisagée.

Manque de capacité des restaurants scolaires

Différentes options sont étudiées, y compris avec des déplacements des élèves.

Travaux à l'école Champ-Joly CE

Les marquages qui ont disparu avec les travaux seront repeints dans les prochains jours.

Jardin d'enfants "Les Abeilles"

Cet été il y a eu des nids de guêpes aux Abeilles.

Restaurant Le Ravy

Le restaurant, qui sera géré par Caritas, est prévu pour accueillir toute la population. Il est probable que de nombreux élèves du Cycle des Voirets en profitent. Nous resterons attentifs à trouver des solutions pour que la cohabitation se passe le mieux possible. Les Commissaires déplorent le manque de restaurant scolaire au sein du Bâtiment des Voirets.

75 ans de la Colonie de vacances Arc-en-Ciel

La fête aura lieu le 13 octobre.

La communication sera renforcée, car il est parfois difficile de diffuser les flyers dans les écoles.

Ciel-Bleu

Suite au départ de la directrice, une nouvelle directrice a été nommée. Il s'agit de celle de Vélo-Rouge qui assurera les 2 directions, avec une adjointe.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

27.09.2018

Annexe c)

Commune de Plan-les-Ouates

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 1^{er} octobre 2018 à 20h00

1) Appel à projet coopératives : retour sur le premier tour du 10 septembre 2018

Les coopératives retenues pour le deuxième tour sont au nombre de quatre :

- La Bistoquette : association de 5 coopératives, dont plusieurs de PLO et la coopérative Equilibre, qui a déjà construit et qui suivra les dossiers. Le dossier comporte de nombreux liens avec les associations locales qui s'investissent dans le projet.
- Codha : coopérative plus ancienne, qui a présenté un dossier très structuré en association avec Groupe8, l'architecte qui a fait le PLQ à l'époque, et avec une primo-coopérative Plower.
- Coopérative Voisinage et La Mangrove : primo-coopérative, avec un projet singulier axé sur l'escalade (murs intérieurs et extérieurs), des salles de spectacles et des appartements communautaires.
- Société d'habitation du Léman et Les Primevères : Les Primevères est une primo-coopérative participative d'une quinzaine de personnes. La société d'habitation du Léman est une coopérative de constructeur (entreprise Marti).

Le rapporteur : Dominique Tinguely
Date, le jeudi 1^{er} novembre 2018

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 13 novembre 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Date de la séance de la commission : Jeudi 04 octobre 2018

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1. **Audition de l'ONG « SOS Méditerranée »**: le CA a versé à cette association une subvention de 13'000.-;
2. **Présentation des subventions pour la solidarité internationale**: la commission vote à l'unanimité le choix du thème 2019-2020 qui sera le « Genre »;
3. **Délibération D 143-2018 : Traitement du budget 2019**: la commission passe en revue le budget de l'action sociale et donne un préavis favorable à l'unanimité;
4. **Divers**:
 - Le Café Ravy est enfin ouvert depuis le 1er octobre;
 - Dans le cadre du PIC, le parcours d'accueil pour les nouveaux habitants de la commune aura lieu le 10 novembre. Départ à 09h30 de Chant Ravy.

Le rapporteur: Vincent Gillet

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 novembre 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : salle des commissions
Date et heure : lundi 8 octobre 2018 - 20h00

1) Délibération D 143-2018 : Traitement du budget 2019

Présentation du budget des Espaces Verts et des Infrastructures par M. Thierry Durand, avec des interventions ponctuelles des deux chefs de service, MM. Lazzarelli et Zosso.

M. Zosso nous présente également le projet TERSANO. Ce dernier fabrique un produit de nettoyage à base d'eau et d'ozone.

Le budget est préavisé favorablement à l'unanimité.

2) Communications du CA

M. Durand nous informe de l'avancée du projet concernant l'assainissement du chemin Riant-Mont, de la campagne SIG de sondage pour la géothermie et d'une séance avec M. Dal Busco concernant notamment la L1/L2, le tram, le transport par câble et les voies cyclables.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 8 octobre 2018

RAPPORT DES COMMISSIONS ECONOMIE ET FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : 11 octobre 2018 – 31 octobre 2018 – 8 novembre 2018

Séance du 11 octobre 2018

En préambule, le Conseiller administratif rappelle que le budget et les comptes sont maintenant traités avec le modèle comptable MCH2, ce qui peut être un handicap pour les comparaisons historiques.

Lors de cette séance, les membres de la commission se sont penchés principalement sur les recettes fiscales et la taxe professionnelle.

Les recettes fiscales des personnes physiques s'élèvent à Chf 29'366'000.- selon les estimations de l'administration fiscale. La valeur du centime se situant ainsi à CHF 815'000.-. Pour les recettes des personnes morales, le montant budgété est de CHF 18'000'000.-. Ces recettes fiscales sont dans le trend des recettes actualisées pour le budget 2018.

La discussion des commissaires porte principalement sur les incidences de la réforme fiscale et le financement de l'AVS sur les budgets communaux des années à venir, pour lesquels il faudra s'attendre à une baisse des recettes conséquente. Les commissaires évoquent les leviers possibles pour atténuer l'impact de cette réforme qui doit être votée par le peuple.

Les immeubles du patrimoine sont également passés en revue. Bien que les revenus des immeubles sont en baisse, le patrimoine financier permet de dégager une recette de CHF 4'200'000.-.

Les prestations en nature et les amortissements comptables sont également analysés. Pour ces derniers, la durée des amortissements en lien avec les réseaux d'assainissement seront portés à 40 ans.

Finalement, les commissaires traitent le budget thématique des infrastructures et environnement.

Séance du 31 octobre 2018

Cette séance a permis d'auditionner M. Kellerhals, secrétaire général de la commune, qui expose les problèmes en lien avec la buvette du stade des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates. Le moins que l'on puisse écrire est que le partenariat est difficile, en particulier avec la commune et ses représentants. Les commissaires ont loisir de faire part de leur réaction allant de la stupéfaction à l'indignation.

Lors de cette même séance, la commission a poursuivi son examen du budget, notamment sur les investissements et la dette. Le plan des investissements prévoit un montant net de CHF 16'000'000.- nécessitant un besoin de financement de CHF 4'700'000.-.

La dette brute s'élève quant à elle à CHF 96'000'000.-. L'endettement net par rapport au nombre d'habitants est négatif, en considérant également l'endettement du patrimoine financier.

Les différents budgets thématiques des commissions sont également passés en revue, offrant aux commissaires la possibilité de poser des questions. Il est expliqué les différents amendements apportés lors des traitements des budgets par les commissions thématiques.

Séance du 8 novembre 2018

C'est en présence de l'ensemble du Conseil administratif que les membres de la commission ont traité la délibération D 140-2018 *indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2019*.

Le CA aimerait aligner sa rémunération sur celle des employés communaux, notamment en bénéficiant comme eux d'un 13^{ème} salaire. Après discussions et interventions multiples, les commissaires se sont mis d'accord sur la demande du Conseil administratif en accordant cette dépense demandée.

Concernant la rémunération des Conseillers municipaux, plusieurs propositions d'augmentation ont été proposées et discutées, offrant des débats intéressants et riches. Cependant, il a été décidé de traiter cette question au sein du bureau du Conseil municipal.

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération D-140 2018.

La commission passe ensuite au vote de la délibération D 141-2018 *taxe professionnelle communale en 2019*, qui est **préavisée favorablement par 8 oui et 1 abstention**.

Lors de cette séance, **les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération D 142-2018, modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement**.

Lors de cette même séance, ont également été analysés la structure et le budget des ressources humaines. M. Durand présente les différentes évolutions liées aux ETP en s'appuyant sur les deux tableaux chiffrés correspondants.

La commission se penche également sur les différents amendements répartis entre des propositions de l'administration et du Conseil administratif, des commissions et celles individuelles. Elle discute notamment sur la proposition d'amendement du Conseil administratif concernant une augmentation de CHF 75'000.- dans les charges de la culture pour la réalisation d'une œuvre d'art aux Cherpines. **Ceci a été accepté par 5 oui, 3 non et 1 abstention**.

La commission a passé ensuite un certain temps sur l'augmentation d'un 0.5 d'équivalent temps plein (ETP) pour la communication. Après discussions, **la commission a voté l'augmentation par 3 oui, 3 non et 3 abstentions**.

La demande d'augmentation de 0.5 ETP pour la patinoire est quant à elle **préavisée favorablement par 6 oui, 2 non et 1 abstentions**.

Finalement, le dernier amendement concernant une augmentation de 2.2 ETP supplémentaires pour la petite enfance est discuté. **Les membres de la commission préavisent cet amendement par 0 oui, 2 non et 7 abstentions.**

En définitive, le montant des amendements traités s'élève à CHF 392'403.- à imputer aux charges, laissant ainsi apparaître un excédent de revenus de CHF 1'109'128.- en lieu et place de CHF 1'451'531.- tel que présenté lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018.

La commission passe ensuite au vote de la délibération D 143-2018 *budget de fonctionnement 2019*, qui est **préavisée par 6 oui, 2 non et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés.**

Finalement, lors de cette séance la commission a également traité la délibération D 108 – 2017 *crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale*. **La délibération est préavisée par 4 oui, 4 non et 1 abstention.**

Le rapporteur : Mario Rodriguez / Pierre Torri

Commune de Plan-les-Ouates
Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2018

Rapport de la commission Culture et loisirs
--

Lieu : Salle du Conseil municipal
Date et heure : 15 octobre 2018 – 20h00

Délibération D 143 -2018: Traitement du budget 2019

La commission est invitée à se prononcer sur deux amendements qui seront présentés au prochain Conseil municipal :

- Attribution de CHF 5'000 comme participation à l'organisation d'un spectacle spécifique danse et musique pour les 5 ans du Festiv'baroquerie
Amendement accepté à l'unanimité

- Rajout de CHF 75'000 pour la réalisation d'une œuvre d'art aux Cherpines (rappel : le Fonds de décoration maintenant intégré dans le patrimoine financier comportait un solde d'environ CHF400'000)
Amendement accepté par 5 oui et 2 absentions

Le budget 2019 est préavisé favorablement à l'unanimité, avec les amendements proposés.

Le responsable du service culturel présente brièvement les bilans de la Saison culturelle, de la Cour des contes et des activités réalisées à La julienne.

Communications du Conseil administratif :

- Vernissage de l'Expo des 75 ans de la Colo
- Inauguration de la fresque à la rue d'Annecy
- Pièce D : début de l'étude des besoins avec Evaluanda
- Amusen a choisi d'installer leur musée aux Cherpines
- Belle participation de la population et des associations à la Rue du Jeu

Le rapporteur : Maurice Gardiol

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 13 novembre 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 18 octobre 2018 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

La commission, a auditionné 4 des signataires de la lettre envoyée au Conseil administratif concernant des dysfonctionnements au sein du FC Plan-le-Ouates. Cette lettre émane de certains parents et a été signée par un nombre important de parents et de proches du club.

A la suite de cette audition, une discussion très fournie s'en est suivie, même si la volonté de la commission est d'aider les signataires pour arriver à trouver une solution d'apaisement et de changement au sein du club, il a été rappelé le rôle du politique qui n'est pas celui de s'immiscer dans le fonctionnement d'un club. Par contre, certains commissaires sont d'accord d'accompagner les signataires dans une réflexion pour trouver une solution à ce casse-tête.

D'ailleurs, la commission demande au CA de bien vouloir interpeller le club par une lettre proposant certains éléments à mettre en application dans un futur proche :

- Modification des statuts, ouvrant le vote en AG également aux responsables légaux de mineurs, qui sont les principaux payeurs des cotisations.
- La signature d'un contrat de prestation avec la Commune
- L'obtention du label qualité dans le sport.

Discussion au sujet de la délibération de modification du projet du tennis (D 21A-2016).

La commission accepte la modification du projet de délibération D 21A-2016 (votée le 25.04.2016) pour l'adaptation du projet de tennis provisoires, soit le nouveau tableau des coûts, par 5 oui et 3 abstentions.

Ensuite les commissaires ont examiné le budget qui amène aux amendements suivants :

- Diminution de Chf 20'000.- de la subvention pérenne du budget Foot (compte 34100.880.36360.100)
- Diminutions globales de Chf 14'000.- correspondant à diverses associations dont il a été relevé qu'elles ont des avoirs en trésorerie.
- Attribution d'une subvention de Chf 2'000.- au Tir à l'Arc.
- Attribution d'une augmentation de Chf 25'000.- au Rugby club

Le budget 2019 présente une augmentation de CHF 31'260.-, due essentiellement à des éléments non sportifs (fonctionnement ou entretien). Il a été accepté par 5 oui et 3 abstentions.

Rapporteur : Roberto Righetti, le 30 octobre 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 novembre 2018

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 29 octobre 2018 – 20h00

1. Délibération D 143-2018 : Traitement du Budget 2019

Budget du SDIS : Cours conduite TCS pour tonne-pompe pour 2019 : 4500 chf. Aucune autre modification notable. Dans le futur, changement du véhicule de piquet à prévoir. **Le budget est approuvé à l'unanimité.**

Budget communication : Diminution frais d'impression : publication en ligne du Vivre à Plo + un no d'ouverture en moins (3 au lieu de 4). Diminution d'environ 40'000 chf du budget total. Augmentation des frais pour l'activité de la commune sur les réseaux sociaux. Une personne externe fera la Newsletter, ce qui génère une augmentation de chf 16'800 des honoraires pour appui administratif. Mme Monbaron explique la demande d'un poste supplémentaire à 50% pour la communication ce qui permettra d'enlever ces chf 16'800 d'honoraires. Un sondage est demandé pour connaître l'impact de la publicité sur la fréquentation des événements culturelles : voir si ces coûts sont justifiés ou pas.

Le budget est refusé par 4 non, 3 absents et 3 pour.

Poste à 50% : 2 pour, 2 contre et 6 absents.

Budget sécurité : Pas de grand changement par rapport à 2018.

Amendement : demande d'augmentation du tarif horaire demandé aux communes de Perly et Bardonnex pour prestation de sécurité : budget passera de CHF 110'000 à 150'000.

Amendement : pas d'achat de radar-jumelles : moins CHF 25'000 au budget.

Amendement : vu la nouvelle convention, paiement de l'entier des amendes qui sera reversées aux communes de Perly et Bardonnex = + CHF 30'000 à reverser aux communes signataires de la convention avec PLO.

Les 3 amendements sont acceptés.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Budget ORPC : Budget détaillé en fonction du nombre d'habitants des communes membres de l'ORPC.

Amendement du budget : le montant correct est de 82'110. Amendement accepté.

Le budget est approuvé par 8 oui et 2 non.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

Le PV est accepté par 6 oui et 4 abstentions.

3. Délibération D 108-2017 : Crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale

Test par la PM du Nissan 100% électrique : pas très qualitatif comme véhicule et la PM se demande si la batterie tiendra sur une journée complète de travail (en cas de gros accident ou autre par exemple) et la question du temps de recharge se pose.

La commission salue les efforts de la PM pour chercher une alternative écologique.

Amendement : vote pour le Mercedes Classe V. Approuvé par 8 oui et 2 non.

La délibération est préavisée favorablement par 8 oui, 1 abstention et 1 non.

4. Communications du Conseil administratif :

- Présentation du concept de police de proximité du DES

Voir la présentation sur CMNET.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
29 octobre 2018

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 1er novembre 2018

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) **Communications du Conseil Administratif**

Budget école Le-Sapay

Le budget est globalement en baisse, en particulier du fait de la réduction des frais de chauffage grâce au système de chauffage à distance. Par contre, le nombre d'élèves augmente, ce qui augmente les frais en proportion. Avec déjà 450 élèves, nous arrivons près du nombre maximal prévu de 500 élèves.

Le budget détaillé, séparé par fonctions, a été présenté par M. Magnin. Comme il s'agit de nouvelles lignes budgétaires, M. Magnin a fourni des explications pour quasiment chacune de ces 300 lignes. Tout cela apparaîtra dans le budget communal sous forme d'une seule ligne de subvention pour l'école du Sapay. Le total du coût de fonctionnement est de plus de 2 millions, qui seront répartis entre les 2 communes. Ce budget a été préavisé positivement à l'unanimité.

Restaurant scolaire de la Salle communale / Collaboration avec l'EMS Happy Days

Un test sera effectué en novembre pour permettre à une douzaine d'élèves de manger au restaurant de l'EMS Happy Days. Cette solution est accueillie positivement par toutes les parties.

Parking trottinettes

L'installation est prévue pour début novembre.

2) **Divers**

La sortie à Berne s'est très bien passée. Quelques adaptations seront proposées, comme par exemple la projection d'un film sur Berne pendant le trajet.

Une école a demandé d'organiser une sortie neige. Cette bonne nouvelle représente tout de même environ CHF 11'000, ce qui demandera une rallonge budgétaire. Le futur dépassement de budget est préavisé positivement à l'unanimité.

La colonie de vacances Arc-en-Ciel prévoit 4 séjours de 2 semaines pour l'an prochain, ce qui représenterait un dépassement budgétaire de CHF 6'000. Cette proposition est préavisée positivement.

Un Commissaire propose une action de sensibilisation pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli
1.11.2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 13 novembre 2018

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS</p>
--

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 5 novembre 2018 à 20h00

1) Stratégie de développement des droits à bâtir de la commune sur le secteur du Rolliet

Point d'information du Conseil administratif et des services. La commission a pris connaissance des premières approches de répartitions des droits à bâtir sur les divers bâtiments du PLQ, ainsi que de la répartition spatiale des différentes catégories de logement au sein des bâtiments. La présentation s'est suivis d'une discussion, aucune décision n'a été prise.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le mardi 13 novembre 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 140-2018**
Séance du 13 novembre 2018

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
et du Conseil municipal en 2019

Vu le projet de budget 2019,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui et 1 non

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil municipal à **114 200 F** pour l'année 2019 sous rubrique MCH2 No 011.300.
2. De fixer le montant prévu des indemnités allouées au Conseil administratif à **288 500 F** pour l'année 2019 sous rubrique No 012.300.

SF/PL – 13.11.2018 - #53679



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 141-2018**
Séance du 13 novembre 2018

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2019

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 2 abstentions

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **30 F**.

SF/PL – 13.11.2018 – #53680



DELIBERATION

relative à la modification des durées d'amortissement des crédits votés en lien avec l'assainissement

Vu le préavis de la commission Economie et finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

3. Dès 2019, de porter à 40 ans les durées d'amortissement en lien avec l'assainissement pour les crédits votés suivants :

Date de la délibération	Objet	Montant dépensé Crédit voté (en F)
	Terminé	
23.01.1996	Etat, part.colleucteurs EP Praille/St-Julien	3'425'000.00
27.02.1996	Collecteurs Bardonnex/Vaulx, étapes 2 et 3	1'977'419.15
25.5.99/28.2.06	Collecteur séparatif route des Chevaliers-de-Malte	1'242'501.10
25.4.90/25.5.99/19.2.08	Collecteur séparatif route de Saconnex-d'Arve	2'522'402.75
16.11.99/19.12.06	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, 1ère ét.	2'076'849.35
15.02.2000	Bassin, collecteurs Pt-Bois/Clos	754'952.65
23.01.2001	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, 2e ét.	2'941'162.45
18.06.2002	Collecteurs EC/EU route de St-Julien, étape 3	4'255'265.28
18.06.2002	Collecteurs Chemin des Sciers	212'443.90
18.06.2002	Collecteurs EC/EU périmètre chemin Milice	1'170'407.80
24.02.2004	Canalisation ruelle rte St-Julien/Rte Bardonnex	250'385.00
21.09.2004	Ass. Terrain Cherpines, chemin Charrotons	1'237'492.15
22.03.2005	Collecteurs St-Julien/Vandel/Vers/Camp, secteur 3	2'656'320.15
Date de la délibération	Objet	Montant dépensé Crédit voté (en F)

26.04.2005	Collecteurs EC/EU ch. des Voirets (St-Julien/Pts Bois)	529'856.80
28.06.2005	Collecteurs EC/EU chemin de la Plamatte	643'615.30
20.06.2006	Assainissement chemin de la Redoute	881'498.20
15.05.2007	Assainissement du village d'Arare	4'397'885.60
18.12.2007	Assainissement chemin de la Mère-Voie et aménagements routiers (tronçon ch.Nant-Boret/rte Base)	822'378.05
24.03.2009	Bassin de rétention av.Millénaire et amén.Pts-bois	1'658'322.55
26.01.2010	Collecteurs-routes, ch. de la Commanderie	1'041'981.00
25.01.2011	Assainissement ch. des Cherpines (Pont-du-Centenaire/Mère-Voie)	1'453'608.40
17.05.2011	Collecteurs EU/EP périmètre du PLQ Les Sciers (1ère étape)	2'253'195.65
18.10.2011	Assainissement et réaménagement du chemin du Grand-Voiret (1ère étape)	1'871'852.25
21.02.2012	Collecteur EP Rts Saconnex d'Arve déviation	358'201.25
19.02.2013	Assainissement et réfection Ch. Massenet	1'783'587.45
24.09.2013	Réhabilitation collecteur intercom. EU Semailles-Verjus-Voirets	684'910.45
14.10.2014	Captage des Eaux de ruissellement chemin Etangs-de-la-Bistoquette	166'006.55
19.05.2015	Réhabilitation collecteur ch. des Picatalons	127'407.15
	En cours	
21.05.2013	Collect.EC-EU Les Sciers - 2ème étape	744'000.00
19.05.2015	Assainissement chemin des Pluviers	265'000.00
23.05.2017		
31.05.2016	Assainissement chemin Dami, mise en séparatif	265'000.00
27.09.2016	Assainissement village Saconnex d'Arve dessus	1'500'000.00

SF/PL – 13.11.2018 – #53677

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2019, au taux des centimes additionnels 2019
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2019

Vu le budget administratif pour l'année 2019, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 83 684 009 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 73 943 809 F aux charges
- et de 85 082 522 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 75 342 322 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 398 513 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 398 513 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2019 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 17 094 280 F aux dépenses
- et de 1 105 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 15 989 280 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 163 481 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 764 968 F
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 398 513 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 163 481 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 4 825 799 F,

vu le préavis de la commission Economie et finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
le Conseil municipal

DECIDE

par 19 oui, 2 non et 4 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant :
 - de 83 684 009 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 73 943 809 F aux charges
 - et de 85 082 522 F, dont à déduire les imputations internes de 9 740 200 F, soit net 75 342 322 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 398 513 F,

L'excédent de revenus présumé de 1 398 513 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1 398 513 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De prévoir une attribution à la réserve des immeubles locatifs d'un montant de 1 000 000 F sur ce résultat, via le mouvement de la fortune nette.
3. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2019.
4. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2019.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de 4 825 799 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
6. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
7. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 13.11.2018 – #53678



Annexe 5)

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule pour le service de la police municipale

Vu les missions et prérogatives de la police municipale qui ont fortement évolué ces dernières années, générant de nouveaux types de missions et interventions,

vu que le véhicule Toyota Hilux, acquis en 2005, ne permet plus de remplir ces missions,

vu l'étude comparative effectuée, détaillant les capacités et les coûts de divers véhicules,

vu les résultats de l'étude conférant un maximum de points positifs au Mercedes classe V, véhicule déjà employé dans diverses communes avoisinantes,

vu l'intérêt de procéder à cette acquisition par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ce véhicule, en lien avec sa durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 108-2017 de novembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 11 non et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 77 700 F, destiné à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de la police municipale.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 No 5060, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net de 77 700 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 No 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif » de 2019 à 2028.

OV – SF/PL 13.11.2018 # 40170



Annexe 6)

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 182 000 F pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu le programme de législature 2015-2020,

vu la fiche VES-1 de l'audit de l'association Pro Vélo Genève du 26 mai 2010,

vu la délibération n° D 72-2017 relative à l'aménagement de la promenade tordue et de la traversée du chemin de Vers, refusée par le Conseil municipal le 21 mars 2017,

vu la modification et simplification du projet réalisées par l'entreprise CITEC et les tests de circulation effectués *in situ* les 24 avril, 26 avril et 29 mai 2018 en collaboration avec la DGT et les TPG,

vu l'exposé des motifs EM 116-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. De réaliser les travaux de réaménagement de la traversée cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 182 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 182 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 182 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au dans le compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissement planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 110 000 F destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat du Plan Localisé de Quartier N°30043-529 dit du « Rolliet », dans sa séance du 18 avril 2018,

vu la possession par la Commune de 4'167m² de droits à bâtir activités sur le périmètre du PLQ Rolliet, dont 2'849m² affectés à la pièce urbaine Ea,

vu le courrier de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière du 2 mai 2017 validant la cession à la Commune des 797m² de droits à bâtir activités, propriété du Canton de Genève, en vue de réaliser un pôle Santé-social,

vu la localisation de ces droits à bâtir dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet, sis le long de la route de Base, devant l'arrêt du tramway,

vu le souhait commun de la Commune et des autres propriétaires de droits à bâtir de réaliser un pôle Santé-social sur cet immeuble,

vu la répartition des frais d'études au prorata des droits à bâtir des différents propriétaires du PLQ Rolliet, soit pour la Commune, 26.2% du total (hors droits à bâtir activités de la pièce D),

vu l'exposé des motifs EM 139-2018, d'août 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 110 000 F, destiné à couvrir la part communale des frais d'études relatifs à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.

3. De comptabiliser la dépense de 110 000 F directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. De consolider ce montant conjointement aux crédits d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui seront présentés ultérieurement. Au cas où ces frais ne seront pas suivis d'une réalisation ou non repris intégralement par les plans financiers, les soldes non repris seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers, par le compte de résultats.

SCA/YG – SF/PL - 20.08.2018 #52847

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 300 000 F pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et d'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la mise en danger des piétons par une vitesse excessive des véhicules, par l'étroitesse du trottoir sis devant la parcelle n° 7062 et la possibilité de franchissement de celui-ci au vu de sa faible différence de hauteur par rapport à la chaussée,

vu le rapport du bureau Ertec, de mars 2012, concernant l'expertise de sécurité routière et le contrôle de l'efficacité de la zone 30 des Voirets,

vu les préconisations du bureau Citec, de décembre 2015, concernant le diagnostic de la situation et les principes d'aménagement,

vu la présentation de plusieurs variantes d'aménagement faite aux riverains lors d'une séance d'information en date du 6 avril 2016,

vu la présentation du projet définitif faite aux riverains lors d'une séance en date du 21 mars 2018 et l'obtention de leur assentiment,

vu la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (L1 11) du 21 septembre 2007,

vu la délibération D 106-2017, votée le 12 décembre 2017, basée sur l'offre du 21.08.2017 du bureau d'ingénieurs T-Ingénierie SA pour l'étude du projet (phases 32 à 41),

vu l'exposé des motifs EM 144-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer les travaux de renforcement de la modération de trafic et d'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 300 000 F, destiné à financer et à entreprendre cette réalisation, y compris l'étude du projet.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 300 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 12 décembre 2017 dans la délibération D 106-2017 pour l'étude d'un aménagement de mobilité douce sur la route, du renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir.
5. D'amortir le montant brut prévu de 300 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/MC-GR-phz – SF/PL –septembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 026 100 F pour la contribution annuelle 2019 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton,

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type,

vu qu'un groupe de travail, comprenant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton, s'est réuni à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements,

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds,

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens,

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes,

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements,

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement,

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions,

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain, ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015,

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 026 100 F pour le versement d'une contribution 2019 au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3660.2 dès 2020.

SF/PL 13.11.2018 #53727



Conseil municipal

Annexe 10)

Législature 2015-2020
Délibération **D 146-2018 P**
Séance du 13 novembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 280 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1^{ère} étape.

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu la possession par la Commune de 27.3% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet »,

vu la délibération n° D 57-2016 votée le 27 septembre 2016, relative au financement des études nécessaires à la réalisation du PLQ du Rolliet par les propriétaires de DàB, dont la Commune.

vu l'adoption du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu la nécessité pour la Commune de disposer des crédits nécessaires à la réalisation des études techniques complémentaires visant à compléter les dossiers d'autorisations de construire des futurs immeubles du périmètre,

vu le projet de convention entre les propriétaires de droits à bâtir, réglant le financement desdites études entre tous les propriétaires de droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 146-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter que la Commune de Plan-les-Ouates participe, en tant que propriétaire de droits à bâtir, à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation,

dans les futures autorisations de construire, du PLQ adopté n° 30'043 dit du « Rolliet ».

2. D'ouvrir à cet effet un crédit de 280 000 F destiné à financer les frais et honoraires relatifs à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation opérationnelle du plan localisé de quartier dit du « Rolliet ».
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°3300.
5. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs afférents.

SCA/SF-PL - Septembre 2018 #54139



Conseil municipal

Annexe 11)

Législature 2015-2020
Délibération **D 147-2018 P**
Séance du 13 novembre 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 660 000 F en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

attendu que cette parcelle soit située dans un périmètre comprenant d'autres parcelles propriétés de la commune ou dont les propriétaires ont été approchés,

vu la surface totale de la parcelle N° 10'036 qui se monte à 2'227m² et attendu que la Commune se portera acquéreuse de la moitié de cette dernière, soit 1'113.5m², l'autre moitié étant acquise par un tiers.

vu le prix proposé au propriétaire de la quote-part de copropriété de 50% de la parcelle N° 10'036 qui s'élève à 626'344 F, soit 450 F x l'IUS x la surface, fondé sur les prix admis par les autorités cantonales dans une telle zone selon la pratique administrative de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) selon la pratique administrative PA/SI/001.04,

vu l'indice d'utilisation du sol (IUS) de 1.25 prévu pour le PLQ « Cherpines », actuellement au stade de l'enquête technique au sein des services de l'Etat,

vu les actes authentiques, qui seront signés dès que possible, entre le propriétaire et la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 147-2018, d'octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par x oui et x non

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part de 50% de la parcelle N° 10'036, sise dans le périmètre des Cherpines, de 2'227m², soit le 50% 1'113.5m², propriété de M. Pierre Béguin, pour un montant maximum de 626 344 F.
2. D'autoriser le Conseil administratif à réaliser cette vente, soit par la remise d'un appartement en PPE (propriété par étage), valeur d'échange au prix de revient, dans l'immeuble « G2 » réalisé par la Commune dans le périmètre des Sciers, ou, totalement ou partiellement, en numéraire.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 660 000 F, y compris les frais d'actes et autres droits.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
5. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 660 000 F.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL - octobre 2018

Conseil municipal

Législature 2015-2020
Proposition Pr 06-2018
Séance du 13 novembre 2018

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2019

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 13 septembre 2018, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2019 :

10 février 2019 - Votation populaire

Président-e :	Glenna Baillon	Vice-président-e :	Alexandra Saas
Suppléant-e :	Maurice Gardiol	Suppléant-e :	Roberto Di Giorgio

19 mai 2019 - Votation populaire

Président-e :	Roberto Righetti	Vice-président-e :	Mario Rodriguez
Suppléant-e :	Michel Favre	Suppléant-e :	Pierre Torri

20 octobre 2019 – Election du Conseil national et 1^{er} tour élection du Conseil des Etats

Président-e :	Francisco Valentin	Vice-président-e :	Denis Thorimbert
Suppléant-e :	Olivier Monnerat	Suppléant-e :	Patrick

Unterlerchner

10 novembre 2019 – Second tour de l'élection du Conseil des Etats

Président-e :	Rolf Gobet	Vice-président-e :	Nathalie Ruegger
Suppléant-e :	Chantal Garessus	Suppléant-e :	Glenna Baillon

24 novembre 2019 - Votation populaire

Président-e :	Dominique Tinguely	Vice-président-e :	Chantal Mathieu
Suppléant-e :	Pierre Torri	Suppléant-e :	Cédric Epenoy

SAG-pmel – 13.11.2018